

Étude des interactions entre
la sécurité et la conservation
des espèces sauvages en
Afrique subsaharienne
Synthèse

Avant-propos

Le trafic d'espèces sauvages est un problème majeur et qui s'aggrave. Le marché à l'échelle mondiale est estimé à des dizaines de milliards d'euros et concerne des centaines de millions de spécimens de plantes et d'animaux. Ce trafic menace la survie d'espèces emblématiques telles que les éléphants, les rhinocéros et les tigres, mais aussi des milliers d'autres espèces de mammifères, reptiles et oiseaux moins connus. La pêche illicite, non réglementée et non déclarée a des effets dévastateurs sur les stocks halieutiques et sur les moyens de subsistance des communautés côtières. Les trafiquants n'ont pas grand-chose à craindre, car de nombreux pays ne disposent pas de lois ou de sanctions adéquates pour les punir. Outre les impacts écologiques directs de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, il est de plus en plus évident que la corruption qui permet à ces crimes de prospérer alimente une spirale qui mine l'État de droit, favorise d'autres activités criminelles et accroît l'insécurité. Toutefois, notre compréhension des liens précis entre trafic d'espèces sauvages et insécurité demeure incomplète, en particulier s'agissant de l'implication des groupes insurgés armés et des groupes terroristes.

Cette étude rassemble des informations solides en provenance de plus de 20 sites marins et terrestres d'Afrique subsaharienne et met en lumière la nature et l'envergure des liens entre la sécurité, y compris au sens socio-économique du terme, et la faune (protection des espèces et des écosystèmes ; interactions entre les hommes et la nature ; trafic). A ce titre, elle contribue directement aux objectifs du plan d'action de l'UE contre le trafic d'espèces sauvages adopté en 2016. Elle permettra à l'UE, en tant que contributeur majeur à l'aide au développement dédiée à la biodiversité en Afrique, de s'engager dans un dialogue politique bien informé sur les liens entre conservation des espèces sauvages et sécurité, et de définir des réponses et programmes efficaces afin de renforcer les bénéfices mutuels entre la protection de la faune, d'une part, et la sécurité et le bien-être des communautés qui vivent au sein et autour des principaux habitats et paysages, d'autre part.



Neven Mimica

Commissaire européen à la Coopération internationale et au Développement



Berger armé dans le nord du Kenya. Le changement climatique et les conflits qui sévissent en Afrique subsaharienne forcent de nombreux éleveurs à quitter leurs pâturages traditionnels, ce qui les fait entrer en conflit avec d'autres populations, des groupes armés et des projets de conservation de la nature.

Introduction

En 2017, la Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne a commandité une étude dont l'objectif était de rassembler des données probantes et des informations afin de développer les connaissances relatives aux interactions entre la conservation de la vie sauvage et le niveau de sécurité en Afrique subsaharienne. Cette analyse doit permettre à l'Union Européenne d'ouvrir un dialogue politique en étant bien renseignée sur cette problématique, de définir une réponse efficace et de développer des programmes susceptibles de renforcer mutuellement la préservation des espèces sauvages et la sécurité. Ce document résume les résultats de l'étude.

Contexte

Depuis le début des années 2000, le braconnage et le trafic d'espèces animales et végétales protégées sont en constante augmentation. Ces crimes s'étendent bien au-delà de la biodiversité. Ils représentent une menace pour l'État de droit, entraînent des pertes de revenus affectant l'économie, menacent la sécurité physique et alimentaire des communautés locales, ainsi que la sécurité nationale et régionale par la présence de groupes armés et, dans certains cas, contribuent aux migrations de populations. Ces impacts sont davantage ressentis dans les pays d'Afrique subsaharienne riches en biodiversité particulièrement ciblés par le braconnage et le trafic et qui servent de source et de points de transit pour des quantités impressionnantes de produits illégaux dérivés de la faune et de la flore sauvage, y compris les ressources halieutiques et les produits forestiers. Dans bon nombre de pays d'Afrique

subsaharienne, la compétition et les conflits liés à l'utilisation des terres et des ressources naturelles (y compris les espèces sauvages), exacerbés par un déficit de gouvernance, par la criminalité organisée et par le changement climatique, ont lieu dans les espaces protégés (ou aux alentours) des régions riches en biodiversité.

Il ne semble donc faire aucun doute que les problématiques de conservation de la nature et de sécurité sont étroitement liées en Afrique subsaharienne. Ce qui est cependant moins connu, c'est comment, et dans quelle mesure, elles interagissent entre elles, et quelles sont les mesures susceptibles de modifier les interactions entre vie sauvage et sécurité.

Méthodologie

L'étude¹ a recueilli et analysé des informations sur le lien nature-sécurité, s'appuyant sur une revue de la littérature et d'autres documents publiquement accessibles, sur l'expérience des membres de l'équipe en charge de l'étude, ainsi que sur des entretiens avec des experts et sur des études de cas dans 11 sites au Kenya, au Gabon, au Soudan du Sud, en République centrafricaine (RCA), au Tchad, au Burkina Faso, au Bénin, au Niger et au Mozambique (Figure 1). L'étude a également intégré des données provenant de 11 autres sites en RCA, en République démocratique du Congo (RDC), au Soudan du Sud, au Cameroun, au Nigeria, au Mali, en Côte d'Ivoire, au Zimbabwe et en Éthiopie, évaluées par le biais de discussions avec des informateurs et/ou de la consultation de documents pertinents.

¹ Le rapport complet (ISBN 978-92-76-09178-3) est divisé en deux parties: les résultats et conclusions de l'analyse avec les recommandations (Partie 1), et les rapports des études de cas (Partie II). Voir <https://publications.europa.eu/en/web/general-publications/publications>

Résumé des résultats

L'étude met en évidence que i) le trafic des espèces sauvages provoque ou accentue des conflits et exacerbe les conditions d'insécurité ; ii) inversement, les conflits armés contribuent ou renforcent le trafic des espèces sauvages ou entravent les efforts de la conservation de la nature ; iii) la sécurité socio-économique est compromise par le trafic des espèces sauvages ; iv) le trafic des espèces sauvages déstabilise l'état de droit ainsi que ses institutions et encourage la corruption ; et v) dans certains cas, l'insécurité liée à la criminalité contre les espèces sauvages contribue aux flux migratoires.

- Les conflits armés dans les zones à forte concentration de biodiversité en Afrique subsaharienne représentent une menace très sérieuse pour la conservation de la nature et les aires protégées, les groupes armés s'adonnant au braconnage et au trafic des espèces sauvages pour financer leurs opérations.
- De plus, le braconnage et le trafic d'espèces sauvages perpétré par des bandes de braconniers armés traversant les frontières, engendrent une forte insécurité pour les communautés vivant dans ou en périphérie des aires protégées. Il est possible que des groupes terroristes soient impliqués dans le braconnage et le trafic de l'ivoire dans les régions vulnérables d'Afrique subsaharienne, bien que peu de cas aient été documentés à ce jour.
- Les éleveurs d'Afrique subsaharienne, affectés par le changement climatique et les conflits, quittent leurs terroirs traditionnels pour traverser ou s'installer dans des aires protégées. Cela crée des conflits avec d'autres communautés, avec des groupes armés et/ou des projets de conservation de la biodiversité. Certains deviennent la cible des criminels et/ou se livrent eux-mêmes à des actes de violence ou de braconnage, contribuant à la raréfaction de la faune sauvage. Les liens entre la transhumance, les conflits entre éleveurs et les espèces sauvages ne doivent pas être sous-estimés, dans la mesure où 268 millions de personnes environ pratiquent l'élevage sous une forme ou une autre sur une zone recouvrant 43 % de la superficie de l'Afrique.
- La disponibilité croissante d'armes modernes et de munitions en Afrique a facilité et accru la portée du braconnage de manière exponentielle, tout en réduisant l'efficacité de la lutte anti-braconnage et en augmentant les risques et le danger, parfois mortel, pour les gardes. Elle a aussi rendu les conflits entre les collectivités locales et les animaux sauvages beaucoup plus mortels pour ces derniers.
- Le braconnage et le trafic d'espèces sauvages ont un impact négatif sur la sécurité socio-économique quand le braconnage fait disparaître une ressource importante pour les communautés locales et/ou affecte les revenus potentiels des programmes de conservation communautaires. Les communautés locales sont contraintes de s'adonner au braconnage par les syndicats du crime et, dans certains cas, sont victimes d'interventions armées brutales menées contre le braconnage.
- La fréquence de l'exploitation (illégal) des ressources naturelles en Afrique subsaharienne finance les conflits et, dans de nombreux endroits, a un effet négatif sur les espèces sauvages, les habitats naturels et les aires protégées : les exploitations minières (artisanales) sont parfois sources d'insécurité, lorsque des groupes armés à la recherche de rentes recourent à la force (ou menacent de le faire) afin de tirer profit des exploitations minières et du commerce de leurs produits, et pour protéger celles-ci contre les représentants de la loi ou d'autres parties armées. De plus, les mineurs et les milices s'adonnent au braconnage, à la coupe d'essences forestières, à la production de charbon de bois et à d'autres activités illicites associées.
- L'insécurité maritime causée par le commerce maritime illicite et par les actes de piraterie fréquents dans les zones à faible gouvernance a un impact négatif sur la conservation des écosystèmes marins, les ressources marines étant pillées par la pêche illégale, non déclarée et non régulée (INN). Un effet inverse a été observé en Somalie, où le pillage des zones de pêche par une flotte étrangère pratiquant une pêche INN a poussé les pêcheurs locaux à devenir pirates.
- La perte de biodiversité (par exemple par la surpêche) et l'épuisement des ressources naturelles, souvent aggravés par le changement climatique, en particulier dans le Sahel, peuvent être un facteur déclencheur de migrations de populations.
- La concurrence pour des ressources en quantité limitée, comme la terre ou l'eau, elle aussi exacerbée par le changement climatique, alimente les conflits armés entre différents groupes. Ces conflits surviennent souvent dans ou aux abords d'aires protégées et ont donc un impact négatif sur les espèces sauvages et les efforts de conservation.
- L'instabilité politique, la corruption et la mauvaise gouvernance sont les principaux facteurs facilitant la criminalité environnementale (animaux sauvages, bois, pêche) en Afrique subsaharienne et sont à l'origine de la croissance exponentielle de ces pratiques ces dernières décennies. Le braconnage se développe là où la corruption est forte, l'autorité gouvernementale faible, et les alternatives économiques limitées.
- L'augmentation de l'extraction illégale des ressources depuis le début du millénaire est liée à l'activité croissante de groupes criminels organisés africains et asiatiques, qui prospèrent dans les pays où l'État de droit est affaibli ou absent, et qui sont touchés par les conflits et la violence. Les groupes criminels organisés déstabilisent les pays en érodant les institutions nationales et la confiance que le public accorde à celles-ci, afin de protéger leurs activités. Ils facilitent la corruption des institutions et des agents gouvernementaux.

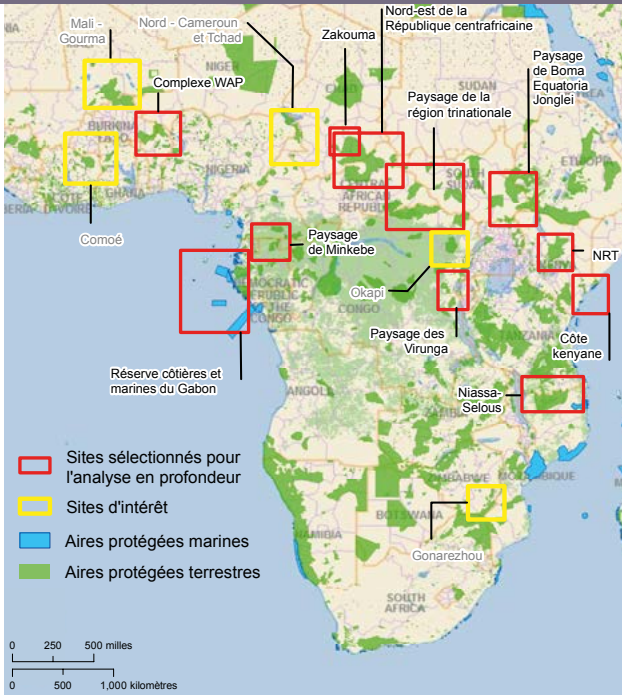
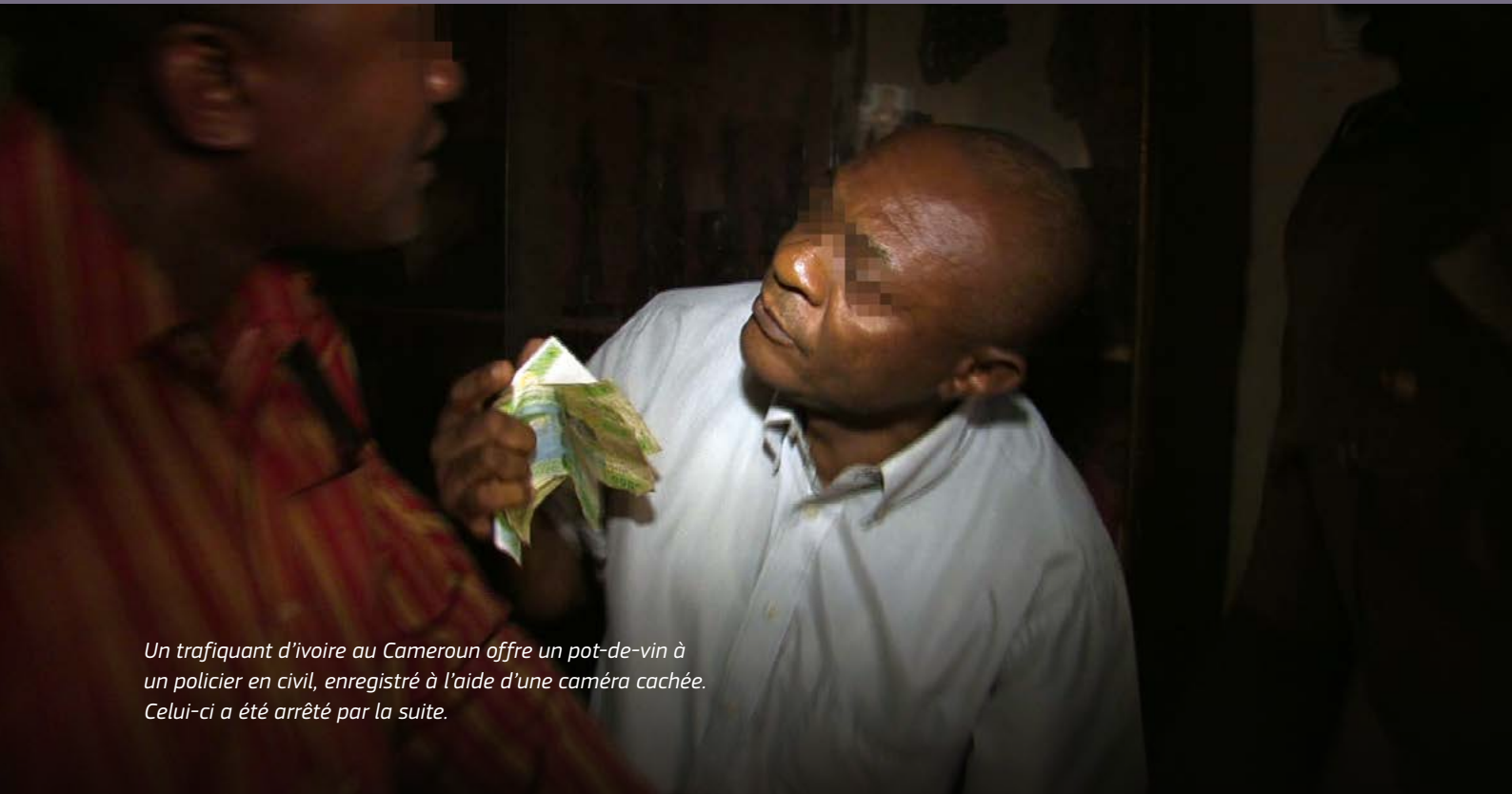


Figure 1
Sites sélectionnés pour l'analyse des interactions entre conservation de la vie sauvage et sécurité

Bonnes pratiques et approches

Les interactions entre conservation de la vie sauvage et sécurité peuvent être renforcées au moyen des actions listées ci-dessous.

- Il est de plus en plus reconnu que **les aires protégées bien gérées** constituent des îlots de sécurité et de gouvernance essentiels, et assurent une stabilité et un développement économique bénéficiant tant aux populations humaines qu'aux espèces sauvages.
- Vu leur ampleur, les menaces sécuritaires et environnementales pesant sur de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne doivent être, et sont de plus en plus, combattues par le biais de **stratégies de gestion à l'échelle de « paysages »** (au-delà des limites des aires protégées), dont les efforts sont coordonnés au niveau régional et transfrontalier.
- **Les programmes de conservation communautaires** (y compris les réserves naturelles communautaires), qui impliquent et bénéficient aux collectivités locales et incitent celles-ci à contribuer à la protection des espèces sauvages et de leur environnement local, se sont avérés très efficaces pour réduire le braconnage, régénérer les terres dégradées et améliorer la sécurité socio-économique des communautés locales.
- **Des programmes de lutte contre le trafic** ont été mis en œuvre pour aider à détecter et à réfréner les flux illégaux d'espèces sauvages en Afrique et hors de celle-ci, par exemple en renforçant les capacités des agences en charge de l'application de la loi et du pouvoir judiciaire, en améliorant le travail collaboratif et les échanges d'informations, et par des mesures innovantes telles que le recours aux pratiques de la police scientifique adaptées au crime contre les espèces sauvages ainsi qu'aux chiens détecteurs.
- **Une approche collaborative des liens conservation-sécurité entre les acteurs militaires et ceux de la conservation** (gouvernementaux et non gouvernementaux) a prouvé son efficacité pour renforcer la sécurité, la stabilité et la conservation.
- Des programmes qui **impliquent des acteurs variés et recherchent des synergies** pour prendre en compte les différents intérêts en matière d'extraction des ressources naturelles, par exemple via le biais de l'aménagement du territoire, sont essentiels si l'on veut prévenir ou contenir les conflits et atteindre les objectifs de conservation.
- **Les programmes de gestion des terres pâturées et des bassins versants** représentent d'importants instruments permettant d'atténuer i) les conflits résultant des pressions exercées sur les terres utilisées pour l'élevage, les cultures et la conservation suite à l'accroissement rapide du cheptel et des populations humaines, et ii) la dégradation de ces terres.
- Des résultats prometteurs ont été obtenus par des initiatives dont le but est **d'améliorer la capacité d'adaptation au changement climatique des communautés pastorales et agricoles**, d'atténuer les effets de celui-ci et d'éviter ou contenir les conflits créés par le changement climatique (par exemple lorsque la désertification réduit les terres exploitables disponibles).
- **Des programmes de lutte contre la corruption dans le contexte de la criminalité environnementale** ont été mis en œuvre par les gouvernements, les organisations intergouvernementales (OIG) et les ONG, avec un succès variable. Le facteur de succès le plus important s'est avéré **la volonté politique aux échelons les plus élevés du pouvoir**.
- Afin de créer un contexte adéquat de gouvernance pour la conservation, la sécurité et le développement durable, des **engagements politiques appropriés** sont nécessaires pour appuyer les initiatives traitant conjointement conservation et sécurité, et se traduire en **action politique**, en législation (si besoin) et en programmes stratégiques.
- Le succès des efforts de conservation de la nature et de lutte contre l'exploitation illégale des espèces sauvages et l'insécurité qui en résulte **dépend dans une large mesure de l'existence d'une bonne gouvernance et de mesures anticorruption** dans le pays, et des modèles de développement d'une bonne gouvernance sont essentiels dans ce contexte.



Un trafiquant d'ivoire au Cameroun offre un pot-de-vin à un policier en civil, enregistré à l'aide d'une caméra cachée. Celui-ci a été arrêté par la suite.

Résumé détaillé des principales conclusions

L'objectif de l'étude était de répondre aux six questions formulées ci-dessous.

- 1. Où le trafic des espèces sauvages déclenche-t-il des conflits, exacerbe-t-il des situations d'insécurité existantes ou élargit-il des conflits (conflits locaux devenant nationaux/ régionaux ou internationaux) ?**
- 2. Où des conflits ont-ils généré ou exacerbé le trafic des espèces sauvages ou entravé les efforts de conservation ?**
- 3. Comment la sécurité socio-économique est-elle compromise par le trafic et les performances insuffisantes en matière de conservation local et national ?**
- 4. Comment le trafic des espèces sauvages compromet-il l'état de droit et les institutions légitimes (du fait notamment des liens avec la corruption) ?**
- 5. Comment l'insécurité liée aux problématiques de conservation et trafic (qu'elle ait traits aux conflits ou soit de nature socio-économique) contribue-t-elle aux flux migratoires (à l'intérieur de l'état, entre états ou de manière plus globale) ?**
- 6. Comment les différentes approches sont-elles mises en œuvre afin de faire des interactions entre vie sauvage et sécurité l'un des fondements du développement et du renforcement de la sécurité ?**

L'étude met en évidence l'importance et la complexité des interactions entre vie sauvage et sécurité en Afrique subsaharienne, ainsi que les différences et les points communs entre les contextes régionaux, écosystémiques et socio-politiques. Même si cette thématique pourra utilement bénéficier d'analyses plus poussées et plus spécifiques, nous présentons ici les conclusions principales pour chacune de ces questions.

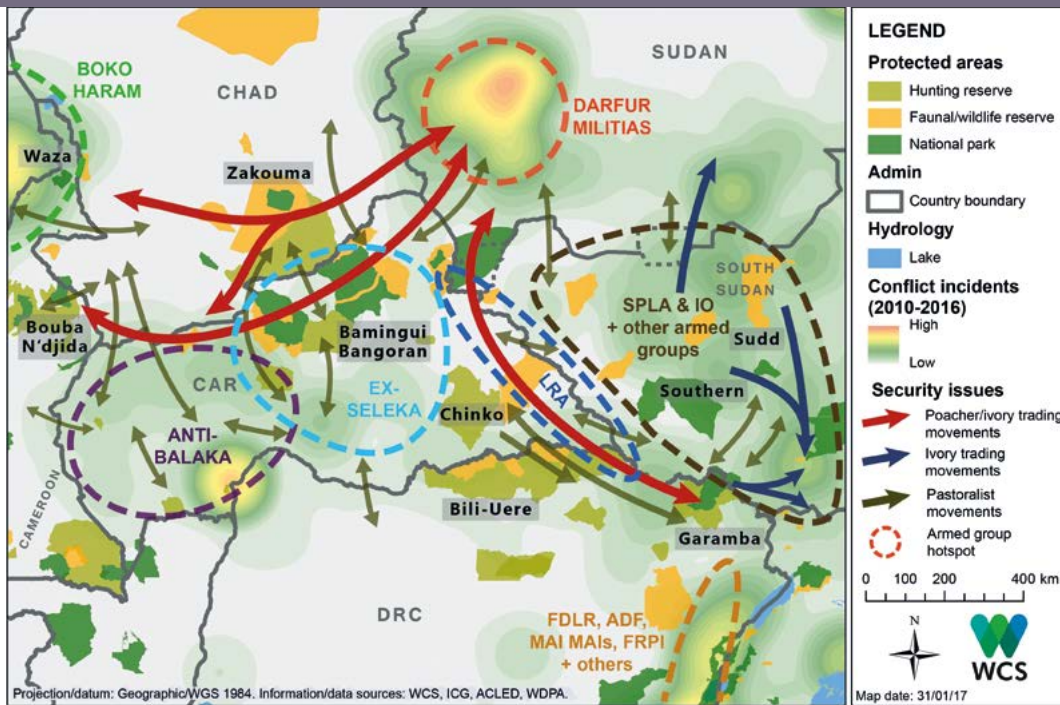


Figure 2
Mouvements de la transhumance dans la corne de l'Afrique et le Sahel

1. Où le trafic des espèces sauvages déclenche-t-il des conflits, exacerbe-t-il des situations d'insécurité existantes ou élargit-il des conflits (conflits locaux devenant nationaux/régionaux ou internationaux) ?

La revue de la littérature et l'examen des études de cas ont révélé une série limitée mais importante d'exemples où le trafic d'espèces sauvages a directement contribué aux conflits et à l'insécurité en Afrique subsaharienne. Parmi ceux-ci, sont mis en évidence des cas de groupes armés (originaires du Soudan, du Tchad et/ou du nord de la RCA) traversant les frontières internationales pour se fournir en ivoire et en viande de brousse au Tchad, au Cameroun, en RCA, au Soudan du Sud et en RDC. La participation de la LRA² dans le trafic d'ivoire (ainsi que de l'or et d'autres ressources naturelles) est bien documentée. Des combattants associés à la Séléka³ ont été « rétribués » pour leurs services militaires par l'autorisation de braconner et de trafiquer l'ivoire dans le sud de la RCA et de chasser de manière systématique les dernières populations sauvages pour s'approvisionner en viande de brousse dans le nord de la RCA. Dans ces cas, les activités de trafic des espèces sauvages contribuent directement aux conflits et à l'insécurité, ce qui implique que les interventions menées pour mettre un terme à ce trafic affaiblissent ces groupes et donc renforcent la sécurité, non seulement dans la région concernée, mais aussi de manière globale.

Le risque potentiel posé par la participation de groupes terroristes au trafic d'ivoire et par les flux financiers associés existe dans plusieurs régions vulnérables d'Afrique

subsaharienne. Néanmoins, peu de cas ont été documentés jusqu'à présent, et on manque de données probantes (bien qu'il soit possible que des informations confidentielles, et donc non disponibles, existent), et ce sujet a été au cœur d'un vaste débat dans certains milieux. Le rapport concernant un groupe suspecté d'avoir des liens avec les djihadistes pratiquant le braconnage d'ivoire et d'autres activités criminelles au Burkina Faso mérite d'être mentionné dans ce contexte. Des informations provenant de l'est du Kenya, qui n'ont pas été confirmées, mentionnent la participation d'Al-Shabaab au trafic d'ivoire ; par contre, il a été confirmé que le groupe est impliqué dans le trafic de viande de brousse (Figure 2). Des rapports récents indiquant une connexion de Boko Haram avec le trafic d'ivoire en provenance du nord du Gabon ont été contestés par certains. Par contre, il est bien connu que la LRA s'adonne au trafic d'ivoire. **Une implication directe ou indirecte dans le trafic de ressources naturelles de grande valeur, comme dans le trafic de drogue ou d'êtres humains, représente une opportunité évidente pour les groupes de terroristes et/ou rebelles.** Assurer la sécurité des ressources naturelles de grande valeur, y compris les espèces sauvages, dans les régions vulnérables représente donc une priorité essentielle pour les stratégies de renforcement de la sécurité, de prévention des conflits et de stabilisation.

Bien que le trafic d'espèces sauvages puisse être vecteur de conflit et d'insécurité, notamment dans les zones d'Afrique subsaharienne où la gouvernance est faible, l'étude met en évidence que ce sont les conflits et l'insécurité qui rendent possible le trafic d'espèces sauvages. L'intensification de l'insécurité et des conflits, a également un effet sur la corruption, et la contribution de celle-ci à l'affaiblissement de l'état de droit.

² LRA – Lord's Resistance Army (armée de résistance du Seigneur)

³ Séléka – une alliance de milices rebelles qui ont brièvement pris le pouvoir en RCA de mars 2013 à janvier 2014.



Un bébé chimpanzé sauvé lors de l'arrestation d'un vendeur de chimpanzés à Yaoundé, au Cameroun. Les braconniers tuent les chimpanzés adultes pour le commerce de la viande de brousse et capturent les petits pour le marché des animaux domestiques. Les orphelins sauvés, s'ils survivent, sont pris en charge par des sanctuaires.

Sur le terrain : « Safari Jihad »

Depuis 2012, un groupe d'Al-Shabaab opère dans la réserve forestière de Boni, une aire protégée du nord-est du Kenya à la frontière avec la Somalie. En 2015, circule sur le web une vidéo de propagande d'Al-Shabaab filmée dans la forêt de Boni. La vidéo montre les rebelles d'Al-Shabaab en train d'abattre et dépecer une girafe, un buffle et une antilope topi. « Ne les laissez pas vous faire croire que la faim est la compagne des combattants du Djihad, déclare un homme en Swahili. » Une cagoule camoufle son visage et des munitions forment une ceinture autour de la taille. Il indique de la main le buffle mort à ses pieds. « Regardez toute cette viande ! crie-t-il. Qu'est-ce que vous attendez ? » La vidéo cite aussi le conseiller présumé d'Oussama Ben Laden, Abdullah Azzam, accompagné du texte suivant: « Tu bois, tu manges et tu chasses pour rien. Pas à Bangkok ou à Los Angeles, ou en payant 500 \$ la nuit dans un hôtel londonien. C'est un grand voyage de tourisme et de chasse. C'est sûr, le tourisme de ma nation c'est le Djihad. » Cette tactique de recrutement a été baptisée « Safari Jihad⁴ ».

4 Affaires étrangères 17 décembre 2015, Le côté moins austère du Djihad, <http://edition.cnn.com/2015/11/05/africa/Al-Shabaab-proganda-video/index.html> (contient le lien vers la vidéo), consulté le 29 novembre 2017. Voir aussi le reportage de la CNN du 5 novembre 2015, *Al-Shabaab vend la terreur avec sa vidéo de propagande safari*: <https://www.foreignaffairs.com/articles/kenya/2015-12-17/softer-side-jihad>, consulté le 29 novembre 2017.



Un éléphant braconné pour ses défenses dans le Parc national de la Garamba en RDC. La coopération internationale visant à lutter contre le commerce illégal d'ivoire porte ses fruits, mais la tuerie continue.

2.

Où des conflits ont-ils généré ou exacerbé le trafic des espèces sauvages ou entravé les efforts de conservation ?

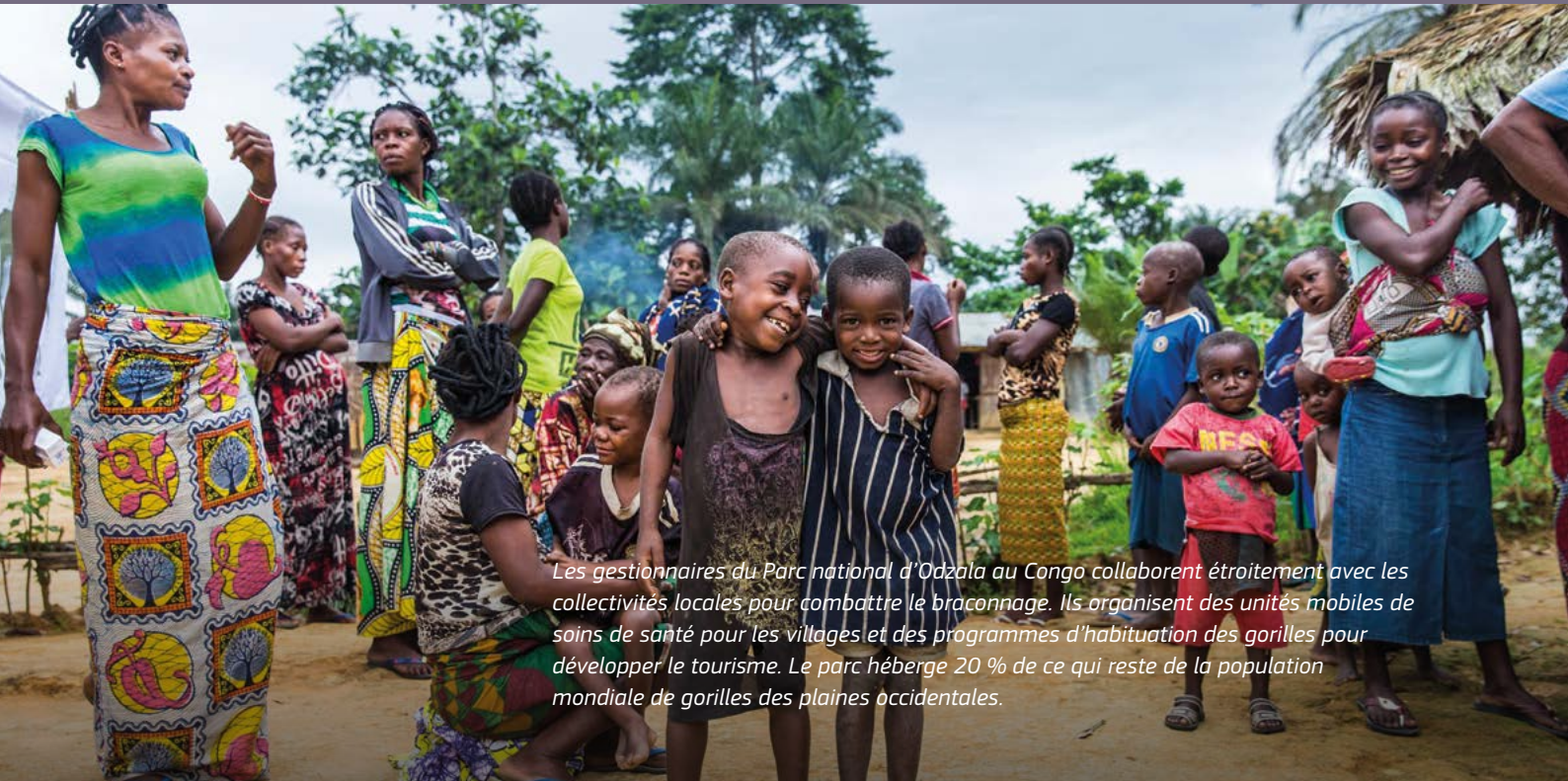
L'impact des conflits sur les aires protégées et les populations d'espèces sauvages a été bien documenté dans de nombreuses zones géographiques d'Afrique subsaharienne. Cette étude a identifié plusieurs exemples de **groupes armés utilisant la viande de brousse pour nourrir leurs combattants et leurs sympathisants dans différentes régions d'Afrique subsaharienne. Il semble logique de penser que les zones riches en biodiversité facilitent l'approvisionnement et l'accès aux revenus des groupes armés.** Ceux-ci consomment également les ressources halieutiques et le bétail des communautés locales. Les données recueillies indiquent que, dans de nombreux cas, **des individus membres de groupes armés se livrent au trafic d'espèces sauvages et au pillage des ressources naturelles par appât du gain.** Ces activités, tout en réduisant les ressources naturelles et les perspectives d'un futur développement, incitent certains protagonistes à prolonger le conflit à des fins d'enrichissement personnel.

L'utilisation des aires protégées comme refuges pour les groupes armés et les bandits est très répandue dans de nombreuses régions d'Afrique. L'enclavement de ces régions, et le fait que de nombreuses aires protégées ne sont pas gérées, créent une absence de gouvernance qui permet aux groupes armés de s'organiser et d'établir des bases reculées à partir

desquelles ils peuvent lancer des attaques (par exemple la forêt de Sambisa pour Boko Haram, la forêt de Boni pour Al-Shabaab, le Parc National de la Garamba et les monts Imatong pour la LRA, le Parc National de Boma pour la rébellion de DYY⁵, le Parc National des Virunga pour le FDLR⁶). L'absence de gouvernance dans les aires protégées reculées a permis aux **bandits organisés de les utiliser comme bases pour leurs opérations** (la région d'Arly au Burkina Faso, le Parc National de Bouba Ndjida au Cameroun, etc.), ce qui compromet les efforts de protection, facilite le braconnage et le trafic et plonge les communautés locales dans l'insécurité. Les éleveurs qui pratiquent la transhumance, pour certains, avec le soutien de protecteurs armés, traversent les frontières du Nigeria, du Cameroun, de la RCA, du Soudan du Sud, de la RDC, de l'Éthiopie et d'autres pays, et entrent en conflit avec les communautés résidentes de cultivateurs et d'éleveurs. Ils s'adonnent souvent au braconnage commercial pour l'ivoire et la viande de brousse, ainsi qu'au banditisme et à d'autres activités criminelles, qui compromettent à la fois les efforts de conservation et la sécurité locale et internationale.

Les conflits et l'insécurité régnant dans plusieurs zones instables d'Afrique ont contribué, et contribuent encore, au trafic d'espèces sauvages et d'autres ressources naturelles. Les preuves recueillies démontrent que le trafic des espèces sauvages représente parfois une activité secondaire accompagnant d'autres activités illégales d'extraction des ressources naturelles (or, charbon de bois, diamants), rendues possibles par l'insécurité et les conflits. **Le pillage des ressources naturelles**

5 DYY – David Yau Yau, chef de la Faction Cobra du mouvement rebelle South Sudan Democratic Movement (Mouvement démocratique du Soudan du Sud)
6 FDLR – Forces démocratiques de libération du Rwanda



Les gestionnaires du Parc national d'Odzala au Congo collaborent étroitement avec les collectivités locales pour combattre le braconnage. Ils organisent des unités mobiles de soins de santé pour les villages et des programmes d'habituation des gorilles pour développer le tourisme. Le parc héberge 20 % de ce qui reste de la population mondiale de gorilles des plaines occidentales.

dans les zones en déficit de gouvernance (tant dans des situations d'après-conflit que dans des contextes de faible gouvernance) par les groupes armés, les réseaux criminels et les personnes, y compris les membres des communautés locales, a contribué, et contribue encore, au trafic des espèces sauvages. **La corruption (au niveau local, national ou international) associée au trafic des ressources naturelles compromet l'état de droit et la crédibilité des gouvernements, et contribue encore plus à l'insécurité et aux conflits.**

3.

Comment la sécurité socio-économique est-elle compromise par le trafic et les performances insuffisantes en matière de conservation local et national ?

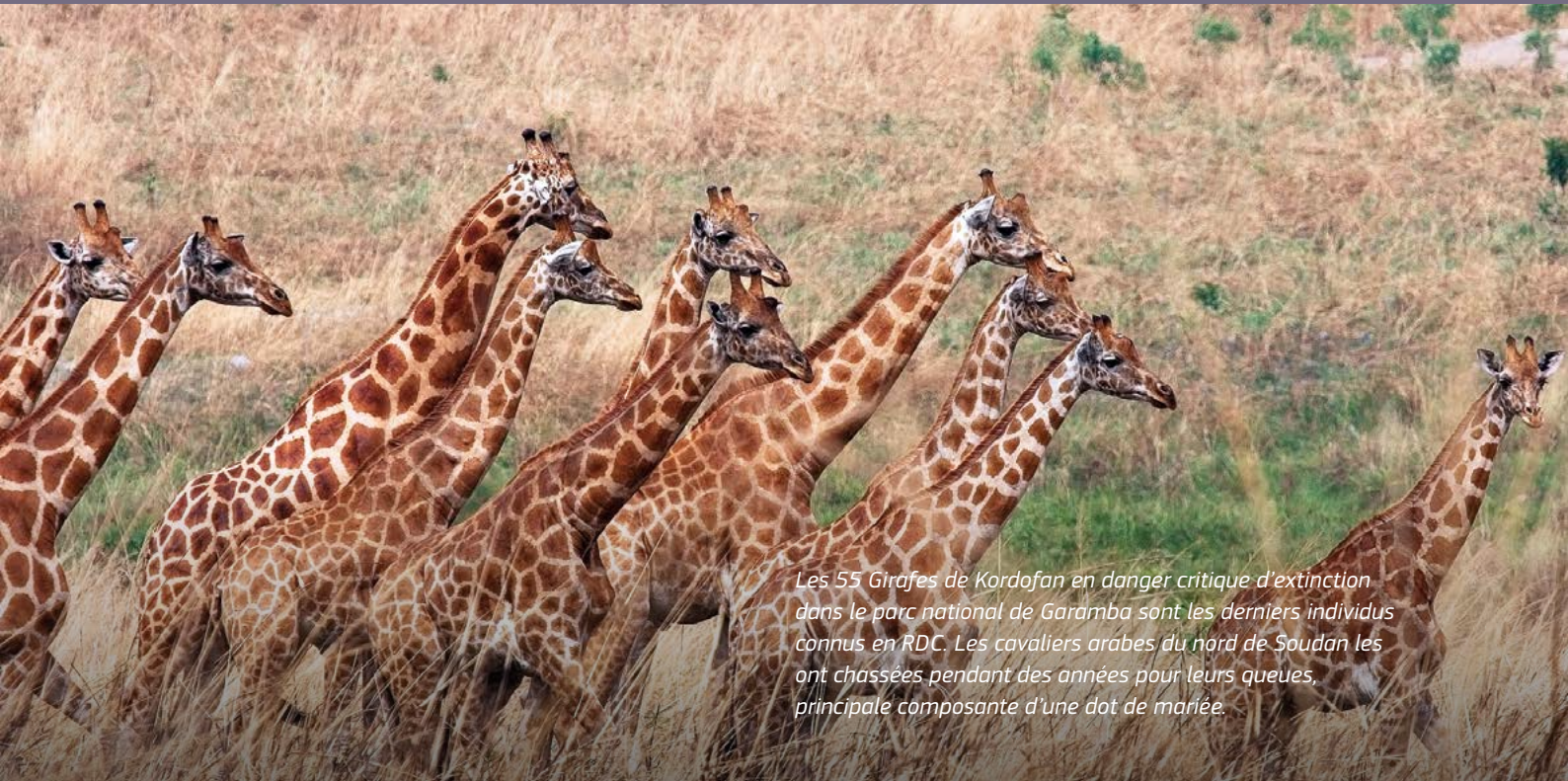
Il existe de nombreuses preuves que le trafic des espèces sauvages en Afrique subsaharienne a un impact négatif sur la sécurité socio-économique par le biais de i) l'insécurité physique créée par ce trafic qui compromet à son tour les pratiques socio-économiques des collectivités locales (par exemple des braconniers armés empêchent l'accès des communautés locales aux territoires nécessaires à leurs besoins en matière d'utilisation de ressources naturelles ou d'agriculture) ; ii) la réduction des populations d'espèces sauvages privant les communautés locales des ressources traditionnellement utilisées pour leurs besoins propres ; iii) l'épuisement du réservoir d'espèces sauvages, réduisant le potentiel de développement d'activités liées à la nature (par exemple emplois liés à l'écotourisme ou à la gestion des aires protégées, qui auraient été disponibles si ces ressources avaient été maintenues, perte d'activités liées à la pêche, à l'exploitation durable des espèces sauvages, etc.).

L'insécurité créée par le trafic des espèces sauvages et la

corruption qui en découle perturbe l'accès des communautés locales à leurs terroirs et aux ressources. Elle peut entraîner de nouveaux conflits avec d'autres communautés lorsque les utilisateurs qui ont été déplacés essaient d'accéder à d'autres régions et accentuent les pressions exercées sur les ressources de ces régions. L'épuisement systématique de la faune sauvage élimine également une source importante de protéines pour les populations de nombreuses régions d'Afrique. La raréfaction des ressources halieutiques liée à la pêche commerciale incontrôlée sur les côtes d'Afrique orientale et centrale, et son impact considérable sur les moyens de subsistance des populations locales, ont été bien documentés.

Les bénéfices que les communautés locales peuvent tirer des espèces sauvages représentent une opportunité substantielle de développement dans de nombreuses régions d'Afrique subsaharienne, tant en matière d'emplois directs (dans les aires protégées, les réserves naturelles, l'écotourisme, etc.) que d'opportunités économiques associées (fourniture de biens et de services aux parcs et à l'écotourisme). **La raréfaction des ressources en espèces sauvages compromet donc à son tour le potentiel de développement des collectivités et des états.**

Lors de l'étude des impacts sur la sécurité socio-économique, il est important de prendre en compte l'effet multiplicateur que l'utilisation incontrôlée des ressources, y compris le trafic d'espèces sauvages, peut avoir sur l'insécurité locale, nationale et internationale, et inversement. Un exemple important de cet effet est le cas des éleveurs pratiquant la transhumance qui, ces dernières années, n'ont pas pu rejoindre certaines régions de la RCA et du Soudan du Sud en raison des conflits armés, et se sont déplacés vers des régions du nord du Cameroun et de la RDC, accentuant les pressions exercées sur des ressources limitées et créant des conflits avec les éleveurs et les



Les 55 Girafes de Kordofan en danger critique d'extinction dans le parc national de Garamba sont les derniers individus connus en RDC. Les cavaliers arabes du nord de Soudan les ont chassées pendant des années pour leurs queues, principale composante d'une dot de mariée.

agriculteurs. De même, un grand nombre d'éleveurs Dinka, incapables de rejoindre leurs pâturages traditionnels, se sont déplacés plus au sud, dans la région ouest du Soudan du Sud à la fin de 2015. Ils sont entrés en conflit avec les populations Azande, qui les ont combattus et repoussés vers le nord, avant de rejoindre eux-mêmes la rébellion armée contre le gouvernement.

Les efforts de lutte contre le trafic des espèces sauvages contribuent directement et indirectement à la sécurité socio-économique.

4.

Comment le trafic des espèces sauvages compromet-il l'état de droit et les institutions légitimes (du fait notamment des liens avec la corruption) ?

La conséquence la plus subtile et insidieuse du trafic des espèces sauvages est la corruption qui rend possible, et est à son tour facilitée par, le trafic des espèces sauvages et, d'une manière plus générale, des ressources naturelles. **Dans chaque cas d'étude, la corruption s'est avérée un facteur prépondérant.** Que ce soit dans la forêt tropicale dense au nord Gabon, dans les savanes soudano-sahéliennes au nord RCA ou dans la forêt de Miombo au Mozambique, quelle que soit la situation en matière de stabilité et de gouvernance, **la corruption a été et demeure une composante majeure du trafic des espèces sauvages et de l'insécurité.** Les exemples de corruption dans les filières de trafic des espèces sauvages concernent autant les éco-gardes et les autorités locales que les services centraux en charge de la faune et de la flore, les systèmes judiciaires et les responsables politiques au plus haut niveau. La demande croissante et l'expansion du braconnage et du trafic de l'ivoire depuis les années 2010-2011 ont multiplié les incitations

financières pour entretenir le trafic de l'ivoire (incluant les cornes de rhinocéros). Les fonctionnaires corrompus, qui auraient pu être également impliqués dans d'autres trafics illégaux (par exemple la drogue, la traite d'êtres humains), se sont engagés dans le trafic d'espèces sauvages. On a documenté plusieurs cas de réseaux organisés de trafiquants élargissant leurs activités au trafic d'ivoire et de corne de rhinocéros au fur et à mesure qu'augmentaient les prix, introduisant leur influence corruptrice dans le secteur des ressources naturelles. Même dans les pays où les activités de protection de la nature ont été couronnées de succès (comme l'Ouganda), la corruption interne liée aux stocks d'ivoire demeure un problème.

Les types, formes et acteurs de la corruption sont variables. Dans les zones d'instabilité de l'est de la RDC, **le trafic des espèces sauvages et des autres ressources naturelles a été systématisé par les groupes armés** (tant par les bandits que par les rebelles) dans un contexte de conflit armé, avec des **réseaux de fonctionnaires corrompus** (y compris dans l'armée congolaise) impliqués dans le trafic. Dans les régions relativement plus stables du nord du Mozambique et du Gabon, des cas de fonctionnaires corrompus aidant les réseaux de trafiquants de ressources naturelles (ivoire, espèces sauvages, exploitation forestière illégale) ont été documentés. Le cas du bois de santal au Kenya illustre la façon dont la corruption liée au trafic des ressources naturelles peut compromettre l'état de droit, même dans un des pays africains les plus engagés dans la protection de la nature et dont l'écotourisme constitue une des principales sources de revenus.

Des programmes explicites et solides de lutte contre la corruption doivent être développés dans le cadre de programmes d'aide à la conservation de la nature et à la sécurité.



Gardes à cheval dans le Parc national de Zakouma, au Tchad. Le parc, qui est un des employeurs les plus importants de la région, a renforcé sa sécurité et travaille en collaboration étroite avec les collectivités locales, ce qui a permis aux populations d'éléphants et d'autres espèces sauvages de se stabiliser après des années de braconnage et de massacre.

5.

Comment l'insécurité liée aux problématiques de conservation et trafic (qu'elle ait traités aux conflits ou soit de nature socio-économique) contribue-t-elle aux flux migratoires (à l'intérieur de l'état, entre états ou de manière plus globale) ?

L'étude a mis en évidence des cas de **migrations de personnes liés à l'impact du changement climatique, à la dégradation environnementale, à l'insécurité et aux conflits dans plusieurs régions** d'Afrique subsaharienne. Quelques exemples ont révélé un lien direct entre trafic d'espèces sauvages et migrations humaines forcées, l'un des plus évidents étant la surexploitation et forte diminution des stocks de poissons en Afrique de l'Ouest. Les aires protégées pâtissent du passage des migrants et le manque d'opportunités économiques et de sécurité à l'intérieur et aux abords des aires protégées peut être une cause de migration. Les mesures visant à améliorer la sécurité des personnes et de leurs moyens de subsistance dans ces régions par le biais de la conservation contribuent à limiter de manière directe les velléités de migrations.

Les programmes de conservation et de gestion des aires protégées qui prennent en compte les problèmes de sécurité et créent des opportunités économiques peuvent aider à s'attaquer aux causes premières des migrations dans certaines régions vulnérables d'Afrique subsaharienne.

6.

Comment les différentes approches sont-elles mises en œuvre afin de faire des interactions entre vie sauvage et sécurité l'un des fondements du développement et du renforcement de la sécurité ?

La revue de la littérature et l'analyse des études de cas offrent plusieurs exemples d'approches appliquées à la problématique du lien sécurité-nature dans différents contextes socio-politiques et gouvernementaux et dans différents écosystèmes. Bien qu'il ne fasse aucun doute que les **stratégies suivies doivent être spécifiques et appropriées à chaque site**, certains principes de base, lorsqu'ils sont intégrés dans des programmes et politiques adéquats, peuvent contribuer au renforcement de la sécurité des personnes et des espèces sauvages aux échelles locale, nationale, transfrontalière, régionale et mondiale. Plusieurs observations ont été recensées au cours de l'étude, qui peuvent guider les efforts en cours et les mesures planifiées, et orienter de nouveaux programmes permettant d'agir de manière simultanée sur la préservation de la vie sauvage et sur la sécurité.

Des partenariats public-privé pour la gestion des aires protégées sont effectifs ou sont prévus dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. La délégation de l'autorité de gestion à une ONG ou autre entité spécialisée (par exemple un trust) présente plusieurs avantages pour atteindre des résultats en matière de conservation et de sécurité. Ces modèles offrent des **avantages très clairs en matière de réduction de la corruption** dans les aires protégées et les paysages aménagés environnants. La réduction de la corruption renforce à son tour la crédibilité des actions de gestion aux yeux du personnel responsable de l'application des lois de protection de la nature,



Des commerçants de crânes de chimpanzés et de gorilles à Bertoua, au Cameroun, qui ont été condamnés à une année de prison et à une amende de plus de 35.000 \$ de dommages pour trafic transfrontalier avec le Nigeria.

des collectivités locales et des partenaires gouvernementaux. Le gestionnaire endosse le rôle d'« intermédiaire honnête » et de promoteur de « bonne gouvernance », en plus de son **expertise technique de haut niveau et de la mobilisation de financements adéquats sur le long terme**. Ceci réduit les **clivages politiques et ethniques qui pourraient exister** et par conséquent les tensions et les conflits. Une planification rigoureuse des interventions et des consultations relatives aux conflits, aux tensions ethniques et sécuritaires et aux sensibilités est essentielle. Dans le contexte de zones où l'insécurité et les conflits armés prévalent et de situations favorables au trafic des espèces sauvages et à la corruption (par exemple les cornes de rhinocéros et l'ivoire), ces facteurs sont encore plus importants. Le partenaire gestionnaire international auquel l'autorité de gestion est déléguée peut **assurer une bonne gouvernance et la transparence** dans des situations où les fonctionnaires en charge de la conservation de la nature pourraient être très vulnérables et peut-être craindre ou être empêchés d'agir. Afin d'assurer le succès des partenariats public-privé, il est crucial que ceux-ci soient **structurés et gérés** de telle manière que le partenaire public porte une responsabilité suffisante à l'égard du partenariat et de ses programmes.

Il est aussi important que les niveaux de financement pour les programmes de défense des aires protégées et de lutte contre les trafics soient adéquats et permettent d'engager la totalité des actions nécessaires. Le coût lié à la gestion efficace et sécurisée des **aires protégées dans un environnement d'insécurité est plus élevé et plus complexe que dans une situation stable**, de par les compétences, les outils et les systèmes

requis. Quoi qu'il en soit, les **gains d'une bonne gestion des aires protégées en matière d'amélioration de la sécurité justifient pleinement les dépenses engagées**. Les bailleurs de fonds et les gouvernements doivent donc évaluer ces investissements en regard de la stabilisation et de la sécurité (locale, nationale et internationale) et du potentiel de développement, en plus des résultats liés à la conservation de la biodiversité. Il est **essentiel de travailler à l'échelle du paysage**, avec les aires protégées représentant des pôles de sécurité au sein d'une mosaïque plus large. Il faut insister sur le fait que, **si des aires protégées constituant des micro-centres de gouvernance peuvent être établies et gérées, une approche paysagère plus large et des initiatives nationales en matière de gouvernance, y compris des programmes ciblant explicitement la corruption en accompagnement du travail sur le terrain, sont absolument nécessaires** pour obtenir des résultats durables.

Le **modèle de réserve naturelle communautaire développé par le NRT⁷** au Kenya (dans la région des savanes du nord et le long de la côte) est particulièrement robuste en matière de gouvernance, de responsabilité communautaire et de potentiel d'expansion à une échelle plus vaste. Un bon nombre des principes sous-tendant la gestion des ressources naturelles, la sécurité et la gouvernance par NRT peuvent être appliqués ailleurs, à condition que ces **mesures soient planifiées et adaptées aux particularités du contexte local**. Un facteur essentiel du succès des efforts du NRT et de leurs programmes de conservation-sécurité axés sur les éco-gardes est la notion de **mandat officiel**. Dans le cas du NRT, certains gardes se sont vus accorder

7 NRT – Northern Rangelands Trust. <https://www.nrt-kenya.org/>



Activités minières artisanales dans la périphérie du Parc national d'Odzala, en République du Congo. Les activités minières illégales en Afrique subsaharienne détruisent les habitats naturels et sont associées au braconnage, à l'abattage des arbres et au financement des conflits.

des pouvoirs d'auxiliaires de police en plus de ceux d'application des lois de protection de la nature, et leurs opérations sont activement coordonnées avec la police nationale et le Kenya Wildlife Service, l'agence publique nationale de conservation de la nature.

Dans le Parc National d'Arly, des **groupes de défense traditionnels, mobilisés pour combattre le banditisme, contribuent également à la protection des espèces sauvages**, bien qu'ils n'aient pas de mandat officiel. On peut défendre l'idée que, **lorsque les gardes chargés de la protection des espèces sauvages sont bien encadrés** (et ceci n'est certainement pas le cas partout) et lorsque cela est possible et justifié, leur mandat dans les zones reculées devrait comprendre des fonctions d'auxiliaires de la police nationale en plus de leurs fonctions d'application des lois de protection de la nature, ce qui renforcerait leur impact sur la sécurité.

L'intégration de l'atténuation des conflits dans l'aménagement du territoire et la gestion des paysages représente une approche claire et prometteuse, qui offre des bénéfices tant en matière de sécurité que de conservation. Ceci nécessite des processus d'octroi de mandats et de répartition des tâches afin de pouvoir gérer la conservation de la nature et la sécurité à l'échelle du paysage et à des échelles plus larges. Des approches et mandats adaptés doivent donc être structurés et négociés dans ce sens.

La méthodologie et le programme du réseau EAGLE⁸, développé à partir de l'organisation fondatrice originelle LAGA⁹ (avant de devenir Conservation Justice), PALF¹⁰ et d'autres partenaires EAGLE, représentent un bon modèle de coopération dans la lutte contre le trafic des espèces sauvages. Certains gouvernements ont exprimé une inquiétude vis-à-vis de cette méthodologie, mais l'expansion d'EAGLE dans plusieurs pays africains démontre que celle-ci est largement acceptée. Le gouvernement accepte de travailler avec l'ONG sur des enquêtes criminelles, des arrestations et le processus judiciaire, qui sont normalement du ressort exclusif du gouvernement. **Les principes et techniques de base de l'approche d'EAGLE peuvent être appliqués dans la plupart des situations et contextes existant dans les pays d'Afrique subsaharienne.** Le travail **de lutte contre le trafic réalisé par l'unité nationale d'enquête sur la criminalité nationale et transnationale (National and Transnational Serious Crime Investigation Unit, NTSCIU) en Tanzanie est une approche nationale prometteuse** qui devra être examinée avec soin lors du développement de programmes de lutte contre le trafic.

Si la conservation et la protection de la nature peuvent contribuer à la sécurité et à la stabilisation dans des contextes d'insécurité, inversement, une insécurité élevée et les conflits armés et politiques ont un impact particulièrement négatif sur la conservation, ainsi que sur l'ensemble des activités humaines. Il est évident que les efforts de conservation peuvent être adaptés et poursuivis dans des environnements peu sûrs, mais

8 EAGLE – Eco-Activists for Governance and Law Enforcement. <http://www.eagle-enforcement.org/>

9 LAGA – Last Great Ape organisation. <http://www.laga-enforcement.org/>

10 PALF – Projet d'appui de l'Application de la Loi sur la Faune sauvage. <http://palf-enforcement.org/>

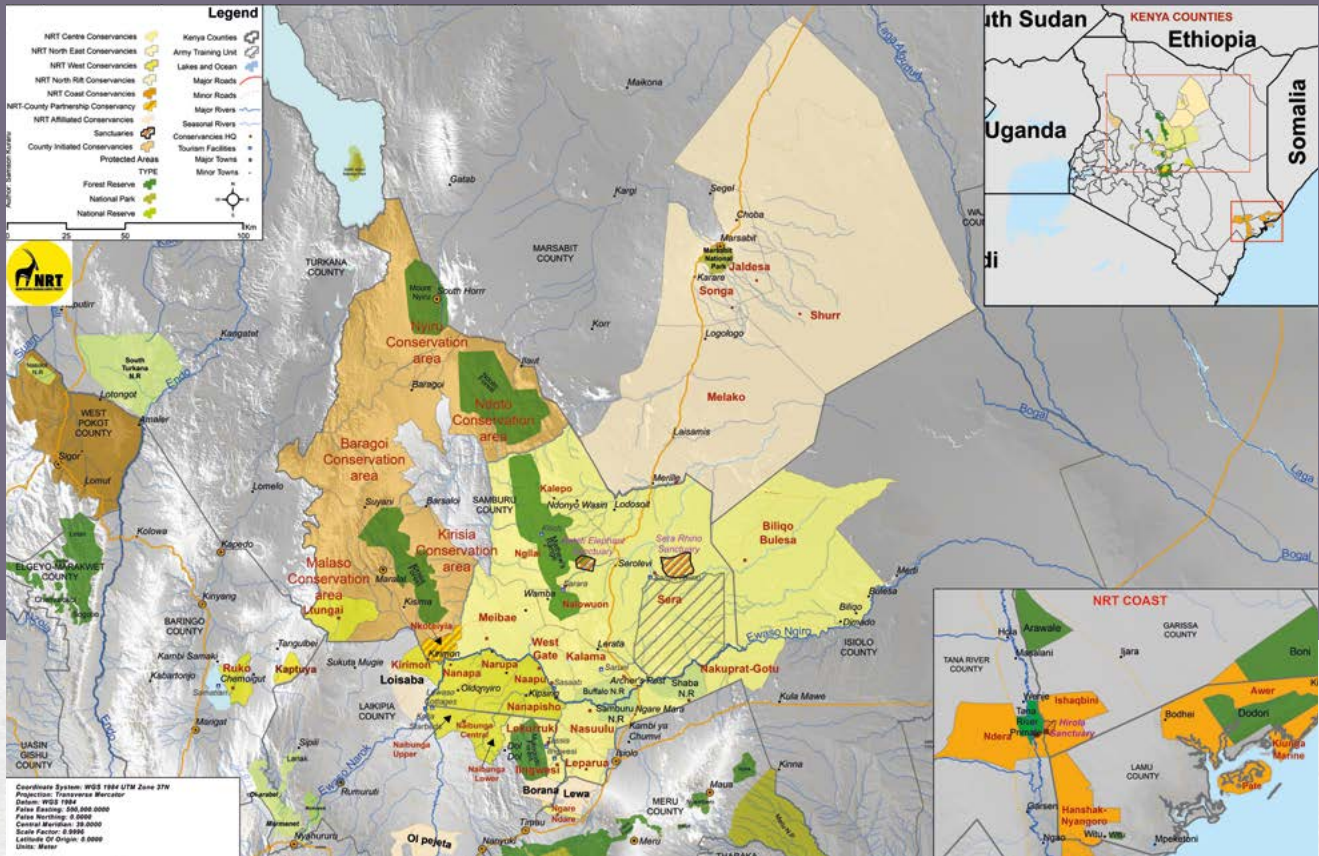
Un éco-garde surveille les écosystèmes marins au Kenya. Les gardes du Northern Rangelands Trust sont formés à la collecte de données sur le comportement des animaux sauvages, les activités illégales, la mortalité des animaux sauvages et les conflits hommes-animaux. Les données sont transmises aux partenaires locaux et nationaux.



cela comporte bien sûr plus de risques et de contraintes. Il est **essentiel de soutenir les initiatives renforçant le lien nature-sécurité avec une bonne gestion des aires protégées dans le cadre de stratégies de stabilisation, de renforcement de la sécurité et de prévention des conflits sur le long terme.**

La volonté politique **démontrée au plus haut niveau** par les gouvernements du Gabon (en matière de conservation des aires protégées tant marines que terrestres), du Kenya (qui a dirigé la mission d'éliminer le braconnage des éléphants et des rhinocéros, instauré des réserves naturelles communautaires et privées et une professionnalisation des systèmes de gestion des parcs) et du Bénin (initiatives récentes en matière de lutte contre le trafic et de gestion des aires protégées) fournit des **exemples concrets de bonne gouvernance contribuant à la conservation et à la sécurité.** En dépit de tous ces engagements, les problèmes de corruption auxquels font face le Gabon et le Kenya en relation avec la criminalité environnementale démontrent le **besoin de programmes anticorruption bien structurés** pour accompagner une forte volonté politique. Une volonté politique et un engagement fort sont indispensables, mais les résultats resteront incertains en l'absence de mesures permettant de contrer la corruption. Des **initiatives anticorruption structurées à l'échelle nationale** sont nécessaires pour combattre le trafic des espèces sauvages et l'insécurité que celui-ci engendre.

Les **besoins de coopération entre acteurs militaires et civils** pour renforcer les interactions nature-sécurité sont de plus en plus reconnus et soutenus. Ceux-ci comprennent : i) **l'engagement des militaires à « ne pas nuire »** et l'assurance qu'ils ne participeront pas au trafic des espèces sauvages et au pillage des autres ressources naturelles (par exemple, par la formation, la surveillance ou des sanctions) et qu'ils respecteront les droits des personnes ; et ii) **la définition et le soutien proactif de domaines spécifiques de coopération avec les efforts de conservation et de sécurité** (par exemple, formation et partage des équipements, patrouilles conjointes avec les unités de protection de la nature, opérations militaires conjointes dans les zones frontalières contre les braconniers et trafiquants armés, partage des renseignements avec les partenaires chargés de la conservation, sensibilisation des autorités et communautés locales) dans le cadre de **stratégies intégrées et globales de lutte contre l'insécurité.** La **nécessité de structurer et de développer la coopération entre militaires et acteurs non militaires pour renforcer le lien entre conservation de la vie sauvage et sécurité a été clairement démontrée.** Bien que certains progrès aient été réalisés, ceux-ci restent relativement lents et **bénéficieraient d'une approche stratégique, d'un engagement et d'une mise en opération accélérés, focalisés et axés sur les résultats.**



Étude de cas 1: Northern Rangelands Trust, Kenya

La faune sauvage au Kenya a diminué de manière drastique au cours des quarante dernières années. Cette tendance s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs, parmi lesquels l'accroissement démographique, la concurrence avec le bétail dont le nombre de têtes a augmenté de 76 % pendant cette période, des précipitations qui diminuent et des températures de plus en plus élevées. Les savanes sèches du nord du Kenya abritent d'importantes populations de faune sauvage, réparties dans des aires protégées, des ranchs ainsi que dans 28 aires de conservation communautaire, créées et subventionnées par le Northern Rangelands Trust (NRT). Ayant pour finalité la conservation et la gestion des ressources naturelles, ces structures de gouvernance communautaires affichent également un objectif de sécurisation de la zone, au bénéfice des communautés.

La sécurité de la faune et celle des populations locales sont étroitement liées. Le vol de bétail est une des principales causes d'insécurité dans la région. Les attaques sont de plus en plus violentes, tandis que la concurrence pour l'accès à l'eau et aux pâturages alimente les conflits intercommunautaires. L'augmentation du braconnage d'éléphant et de rhinocéros, ainsi que le trafic de bois de santal génèrent une corruption de grande envergure. Ces activités compromettent la sécurité socio-économique des populations locales et entravent le développement du tourisme.

Le NRT soutient le développement de structures locales de gouvernance, la mise en oeuvre de programmes de paix et de sécurité, la gestion des ressources naturelles et d'entreprises durables en lien avec la conservation. Dans une enquête réalisée

en 2016, plus de 90 % des parties impliquées au NRT déclaraient qu'elles se sentaient en sécurité dans leur aire de conservation ; 83 % estimaient que les espèces sauvages étaient importantes pour leur avenir et 77 % considéraient que leur aire de conservation contribuait à l'amélioration de leur quotidien.

Le modèle de gouvernance du NRT est un élément clé de cette réussite. Les éco-gardes sont officiellement mandatés par le gouvernement comme officiers de police judiciaire, en appui aux services de protection de la nature du Kenya, rendant ainsi possible l'application de la loi pour la protection des espèces sauvages. Les gardes sont recrutés dans les communautés locales et les équipes mixtes sont déployées de manière stratégique. L'application de la loi met l'accent sur la police communautaire à travers le dialogue au sein des communautés riveraines, ce qui a permis de réduire les vols de bétail, les actes de banditisme sur les routes et le braconnage. Recourir aux populations locales pour assurer le maintien de l'ordre au sein de leurs propres communautés favorise l'adhésion au niveau local, et à long terme, contribue à dénoncer et arrêter les criminels.

La structure de gouvernance de l'aire de conservation sert à coordonner l'aide au développement. Celle-ci finance des programmes de développement touristique, de gestion et de commercialisation du bétail ainsi que de bijouterie artisanale. D'autres actions se concentrent sur l'accès à l'eau, les énergies renouvelables, le microfinancement et l'éducation. Les revenus du tourisme représentent une forte incitation à protéger la nature dans les aires de gestion communautaire. Par ailleurs, ces aires sont le premier employeur de la région.



L'opération navale de l'UE contre la piraterie en Somalie (Opération Atalante) forme la marine kenyane en exercices de gestions des bateaux, recherche et sauvetage, et premiers secours.

Étude de cas 2: Kenya et Somalie - aires côtières marines

Les côtes kenyane et somalienne possèdent de larges récifs coralliens. Ces écosystèmes marins sont sévèrement dégradés par une surpêche non réglementée et des pratiques destructrices. Les herbiers marins, les mangroves, les plages et les systèmes dunaires sont des habitats fragilisés dont les espèces emblématiques (tortues vertes, dugongs, dauphins et baleines) sont menacées.

La pêche illégale, non réglementée, non déclarée (INN) est un problème majeur dans les eaux côtières et en haute mer. Elle regroupe des activités telles que la pêche dans les aires marines protégées (AMP), l'utilisation d'engins de pêche particulièrement destructeurs (notamment la dynamite), le dépassement des quotas, la pêche hors saison et le prélèvement d'espèces protégées (par exemple tortues). La pêche INN en haute mer implique des navires de pêche industriels étrangers et se caractérise notamment par la pêche sans permis (ou avec un faux permis), le dépassement des quotas ou l'utilisation de techniques de pêche non sélectives, conduisant à un taux élevé de « prises accessoires » et de capture d'espèces protégées. La pêche INN a de graves répercussions sur les réserves halieutiques et les écosystèmes. On estime que les navires de pêche INN représentent 40 % des prélèvements dans la région.

La délivrance de permis illégal est une activité lucrative pouvant rapporter jusqu'à 150 000 USD par an et par navire. Des hommes d'affaires locaux et étrangers, ainsi que des fonctionnaires, seraient impliqués dans ce type de trafic. Il a été constaté que des pirates somaliens « repentis » ayant suivi des programmes de formation identiques à ceux des garde-côtes (identification des espèces, techniques d'arraisonnement, capacité de surveillance,

etc.) financés par des donateurs internationaux, ont, au terme de leur formation, offert leurs services aux navires de pêche INN, dont bon nombre sont par ailleurs impliqués dans les trafics d'armes, de drogue et d'êtres humains.

Le Kenya dispose d'un réseau d'AMP qui contribue à la pêche durable et à la protection des écosystèmes coralliens. Même si insuffisamment dotées en personnel, les AMP assurent une surveillance dissuasive pour les pirates et les navires de pêche INN qui ont tendance à les éviter.

Le Northern Rangelands Trust (NRT) a contribué à la création de sept aires de conservation côtières, complétant ainsi le réseau d'AMP. Il permet des actions de suivi communautaire, de protection des tortues, de gestion de la pêche, de protection et de surveillance des mangroves. Le NRT travaille avec les collectivités afin de favoriser l'adoption de pratiques de pêche durable, ainsi que diverses initiatives créatrices d'emplois. Les aires de conservation côtières, établies par les communautés avec le soutien du NRT, contribuent à améliorer la surveillance et la sécurité, contrant ainsi la menace que Al-Shabaab fait peser sur les populations au nord.

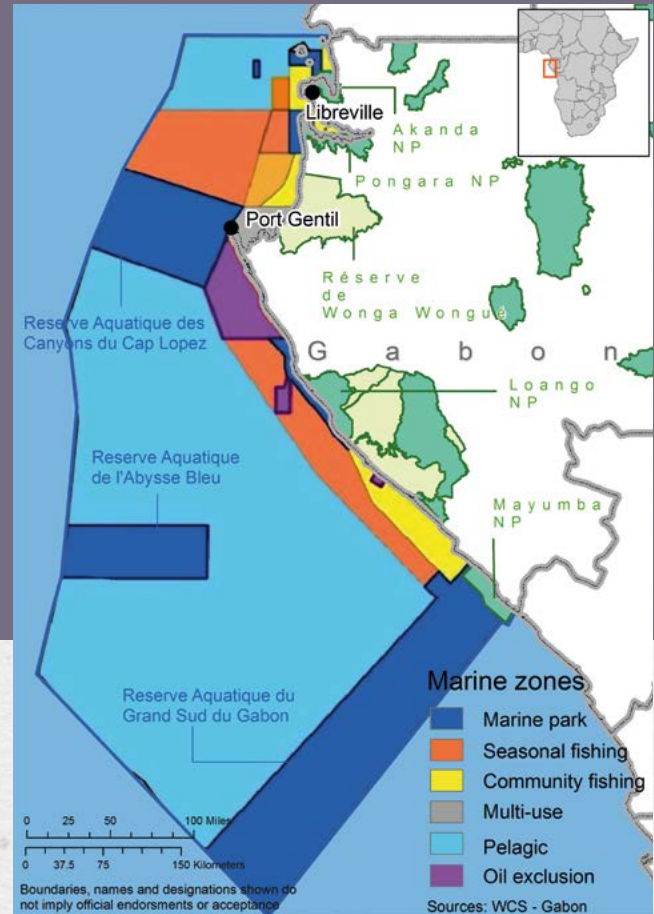
Au large de la partie Nord des côtes Est Africaines, les patrouilles sont principalement effectuées par des forces armées étrangères. Les opérations militaires effectuées dans le cadre de la surveillance et de la lutte contre le terrorisme contribuent aussi à la réduction des menaces sur les aires protégées. Au niveau régional, la Commission de l'océan Indien (COI), avec l'aide de l'UE entre autres, participe à des programmes relatifs à la sécurité maritime, à la gestion des pêches et à la lutte contre les activités de pêche INN.

Étude de cas 3: Aires côtières et marines protégées du Gabon

En 2017, le Gabon a créé un réseau d'aires marines protégées composé de 9 parcs marins et 11 réserves aquatiques. Ce réseau s'étend sur plus de 55.000 km² et porte à 26 % la superficie protégée de la zone économique exclusive du Gabon, soit le taux le plus élevé d'Afrique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de Gabon Bleu, une mesure supportée par la Présidence pour la sécurité maritime, la conservation et la gestion des pêches visant à lutter contre les différentes menaces qui pèsent sur la biodiversité marine et côtière du Gabon.

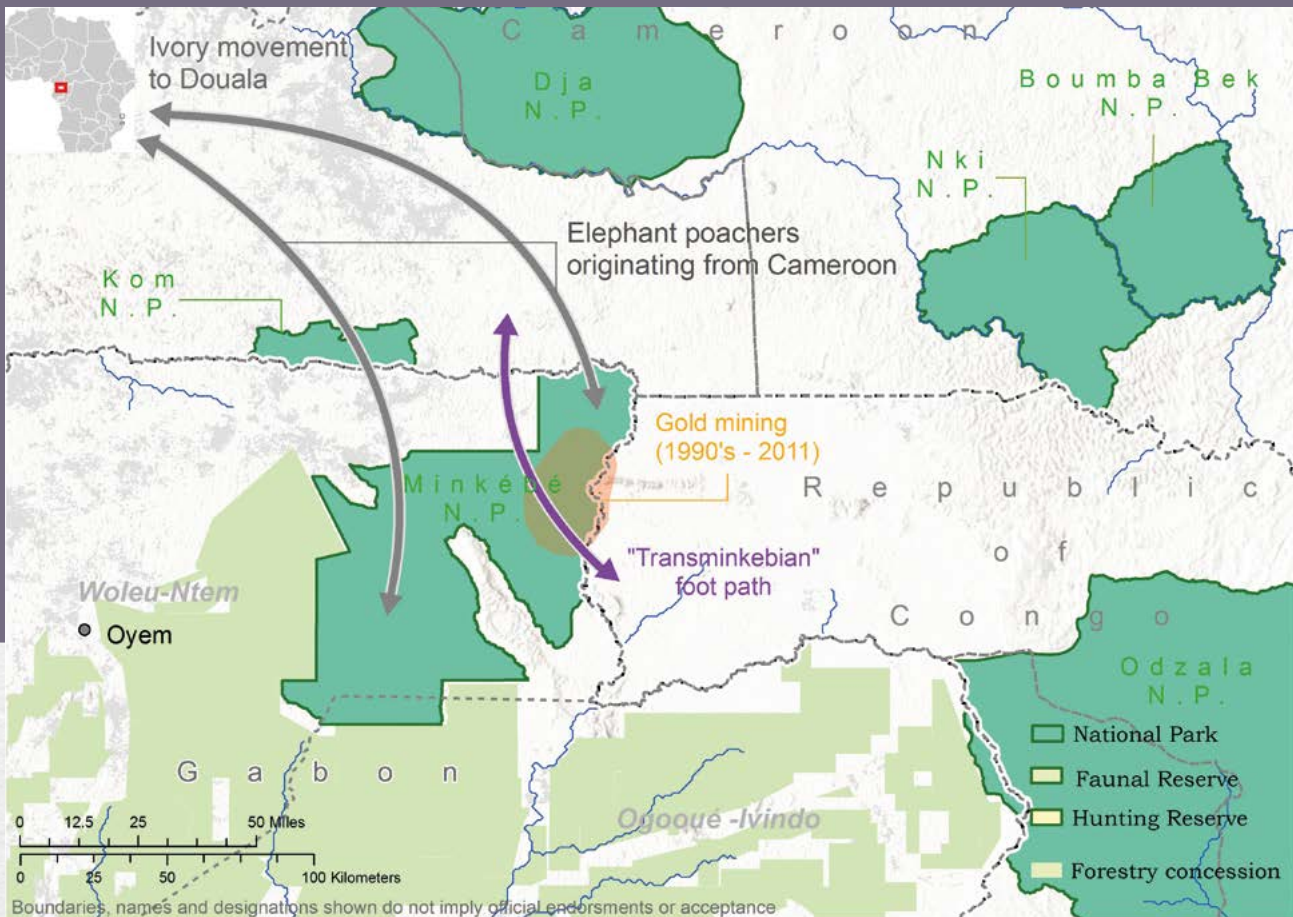
La pêche illécite, non réglementée et non déclarée (INN) réduit considérablement les stocks halieutiques et entraîne des niveaux inacceptables de prises accessoires (par exemple tortues marines, dauphins côtiers, baleines à bosse, requins et raies). Les autres menaces sur les écosystèmes côtiers du Gabon sont la pollution causée par la production pétrolière et gazière en haute mer, le développement d'infrastructures côtières qui affecte les habitats importants comme les mangroves et les collisions entre les navires et les baleines. L'initiative Gabon Bleu, en renforçant le réseau d'aires protégées et la surveillance maritime qui le caractérise, contribue à la préservation des moyens de subsistance des communautés côtières ainsi qu'à la détection et à la répression d'actes de pêche illégale, de piraterie ou d'autres menaces potentielles pour la sécurité des personnes et des biens.

La corruption qui accompagne la pêche INN alimente une spirale qui met à mal l'état de droit et favorise le développement des activités criminelles dans la région. Il existe de nombreux cas documentés d'utilisation de la pêche comme couverture pour des activités illicites transnationales telles que la piraterie et le trafic de drogues, de personnes et d'espèces sauvages. Les incidents enregistrés dans le golfe de Guinée sont en augmentation, la majorité des attaques étant perpétrées par des criminels nigériens. Le secteur de la pêche artisanale constitue également une menace pour la gouvernance et la sécurité. On estime qu'environ 1.500 bateaux de pêche artisanale (des pirogues de 15 mètres maximum) opèrent actuellement dans



les eaux gabonaises. La plupart appartiennent à des ressortissants d'Afrique de l'Ouest qui opèrent impunément grâce à la complicité de fonctionnaires gabonais. Outre la pêche non soutenable, ces bateaux se livrent à diverses activités illicites, comme la traite d'êtres humains (principalement en provenance du Nigeria) et le trafic de drogue. Ces activités alimentent le banditisme, l'insécurité et les conflits existants dans la région.

Dans le cadre de l'initiative Gabon Bleu, le pays a fait des progrès significatifs en matière d'assainissement du secteur de la pêche et d'éradication des navires illégaux. Seuls 24 chalutiers opèrent actuellement dans les eaux gabonaises, tous légalement enregistrés et agréés. Les sanctions à l'encontre des chalutiers opérant illégalement sont de plus en plus efficaces, même si l'ambassade de Chine au Gabon a plus d'une fois obtenu gain de cause lorsqu'elle est intervenue pour empêcher des poursuites à l'encontre des navires chinois basés au Congo voisin et surpris en train de pêcher illégalement dans les eaux gabonaises. Les capacités de suivi, de contrôle et de surveillance du réseau des AMP se sont considérablement améliorées et se traduisent par un recul considérable des activités illégales et une meilleure protection de la biodiversité.

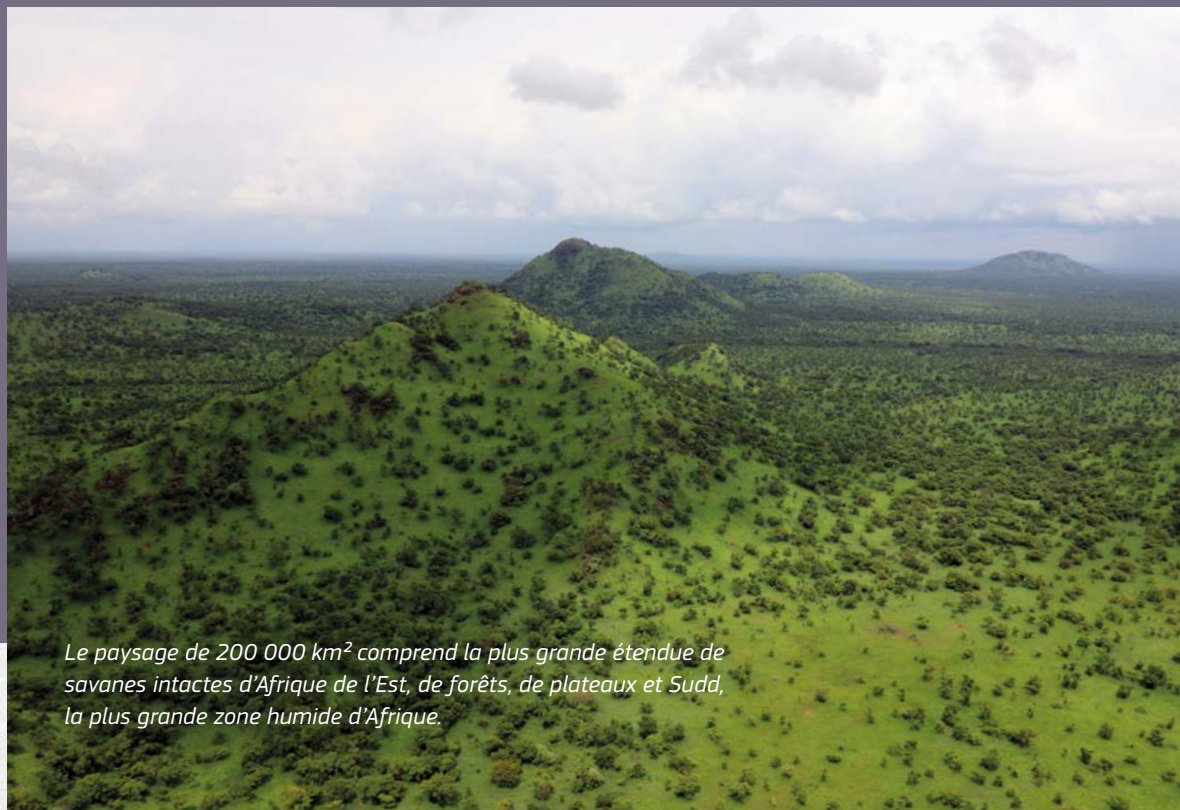


Étude de cas 4: Parc national de Minkébé, Gabon

Créé en 2002 et situé au nord-est du Gabon, à la frontière avec le Cameroun et le Congo, le parc national de Minkébé s'étend sur environ 7.500 km² de forêt dense et humide. Son enclavement n'a pas empêché les braconniers, organisés et financés par des réseaux criminels camerounais, de réduire de 80 % la population d'éléphants en une décennie. De 2000 à 2011, année de leur expulsion par l'armée gabonaise, jusqu'à 5.000 orpailleurs ont exploité un filon d'or particulièrement riche au nord du parc. Leur présence pendant plus de 10 ans a largement alimenté la corruption. Des fonctionnaires gabonais et camerounais ont été impliqués dans des activités de racket associées à l'activité minière. Il en a résulté un sentiment d'impunité qui a créé un climat propice à l'émergence d'autres activités illicites. Depuis 2010, l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN), soutenue par une ONG locale, Conservation Justice, a réussi à confondre et démanteler des réseaux de trafiquants, permettant l'arrestation et l'emprisonnement de plus de 200 trafiquants, parmi lesquels un gouverneur et un vice-gouverneur. Les éco-gardes de l'ANPN, non armés, sont appuyés par une

force spéciale composée de militaires et de policiers, afin de contrer des braconniers de mieux en mieux organisés. L'amélioration de la coopération transfrontalière entre les services de maintien de l'ordre, de conservation et de renseignement du Gabon et du Cameroun doit être une priorité.

Les pratiques forestières illégales dans les concessions entourant le parc de Minkébé sont nombreuses avec la complicité maintes fois démontrée des autorités forestières. Ce manque de gouvernance induit de moindres recettes fiscales et contribue à une plus grande impunité des braconniers. La plupart des exploitants forestiers ignorent leurs obligations contractuelles vis-à-vis des communautés locales privées des retombées socio-économiques qui devraient leur revenir. Alors que le gouvernement a clairement affirmé sa détermination à améliorer la gouvernance et à éradiquer le trafic d'espèces sauvages, d'or et de bois, la corruption demeure systémique et sape l'état de droit, avec des impacts évidents sur la sécurité des personnes et des biens.



Le paysage de 200 000 km² comprend la plus grande étendue de savanes intactes d'Afrique de l'Est, de forêts, de plateaux et Sudd, la plus grande zone humide d'Afrique.

Étude de cas 5: Paysage Boma-Badingilo, Soudan du Sud

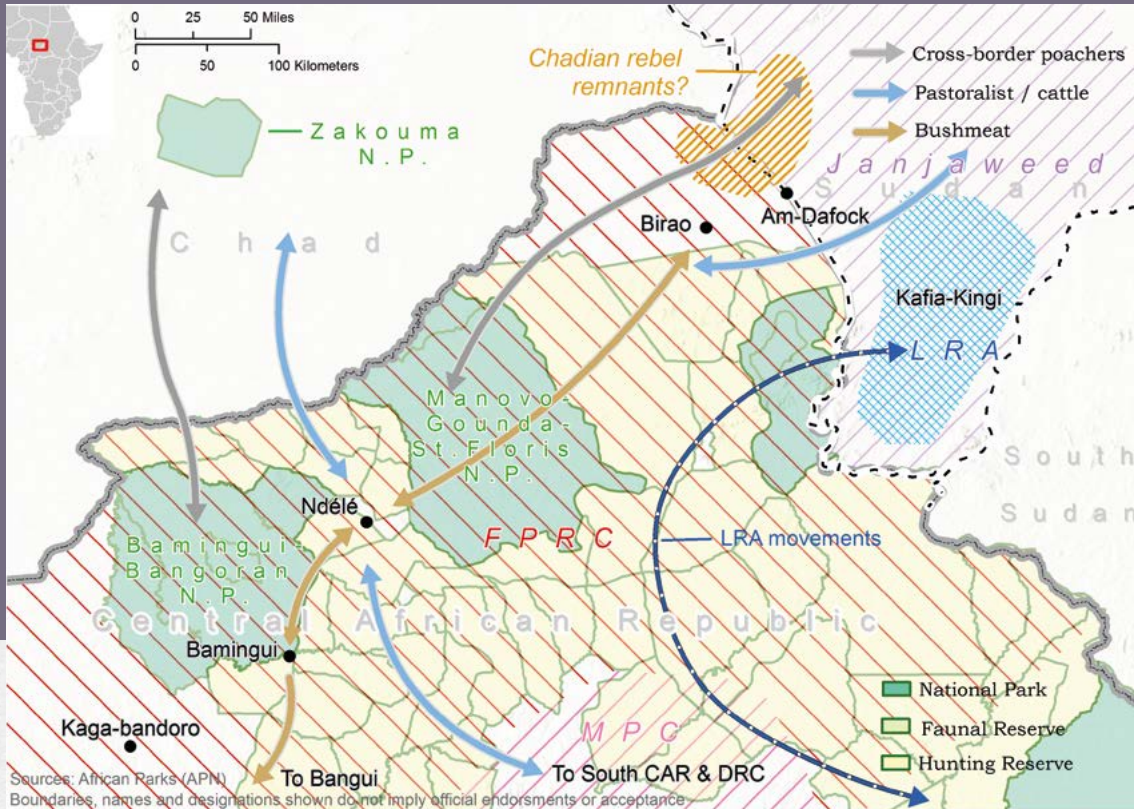
Plus grande étendue de savane intacte d'Afrique de l'Est et plus grande zone humide d'Afrique, le paysage de Boma-Jonglei-Equatoria au Sud Soudan est important pour la conservation de la biodiversité. Il comprend les parcs nationaux de Boma, de Badingilo et de Shambe, la réserve de Zeraf et les corridors écologiques reliant les aires protégées. Il abrite de nombreuses espèces de grande faune et héberge la deuxième migration de mammifères terrestres au monde (plus de 1,2 million de cobes à oreilles blanches, de gazelles de Mongalla et d'antilopes tiang). Il fournit les services écologiques nécessaires à plus de 2 millions de personnes incluant pâturages, bois et produits forestiers non ligneux, ressources de pêche et de chasse, régulation des bassins hydrographiques, terres agricoles.

Plusieurs décennies de conflit ont considérablement affecté le Soudan du Sud. On estime à plus de 2 millions les pertes en vies humaines lors de la guerre de 1983 à 2005, et à plusieurs millions les personnes déplacées. Les efforts de conservation dans le parc national de Boma, tout comme dans la région de Jonglei, ont été abandonnés en 1983 et n'ont repris qu'après 2000 avec l'appui du nouveau gouvernement sud-soudanais. La guerre a décimé de nombreuses populations d'espèces sauvages, parmi lesquelles le rhinocéros blanc du Nord, désormais éteint.

Le Soudan du Sud a acquis son indépendance en juillet 2011 et le gouvernement a fait de la conservation de la faune et de la gestion durable des ressources naturelles une composante essentielle de sa stratégie de développement.

Malheureusement, le conflit a repris en 2012 et n'a cessé de s'amplifier depuis lors. En 2013, le personnel du parc de Boma a été assassiné et la gestion des aires protégées se heurte à la mauvaise gouvernance et à la corruption. Le braconnage et le trafic d'espèces sauvages ainsi que d'autres formes d'exploitation illicite des ressources naturelles (bois, or, charbon de bois) se développent avec des groupes armés s'installant dans des zones reculées et vivant des revenus du trafic de la faune. Ces groupes armés sont impliqués dans diverses activités génératrices d'insécurité, se livrant à des actes de banditisme, des vols et enlèvements d'enfants. La violence et le pillage déstabilisent les communautés locales et compromettent les possibilités de développement. De nombreuses populations ont fui vers l'Éthiopie, l'Ouganda ou le Kenya.

Le programme de conservation du Paysage de Boma-Jonglei-Equatoria est géré conjointement par USAID, Wildlife Conservation Society (WCS) et le Service de protection des espèces sauvages du Soudan du Sud. Le programme est actif dans les zones où le contexte sécuritaire le permet. Il a tiré un certain nombre de leçons qu'il utilise comme lignes directrices de ses activités, notamment utiliser les aires protégées comme support de sécurité et de gouvernance; renforcer les capacités des communautés en matière de gestion durable des ressources naturelles ; créer des entreprises contribuant à l'amélioration des conditions de vie ; valoriser les programmes participatifs d'aménagement du territoire, de zonage et de gestion des ressources naturelles ; renforcer les initiatives transfrontalières avec l'Éthiopie.



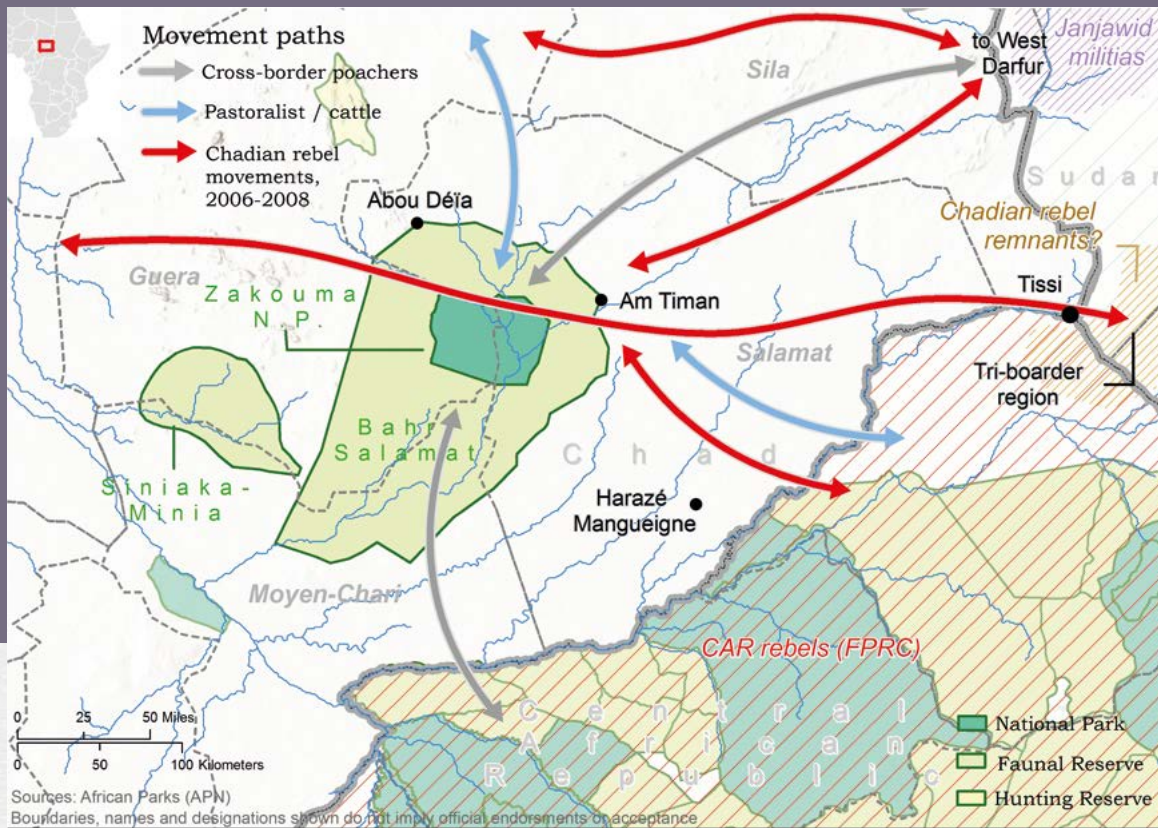
Étude de cas 6: Aires protégées dans le Nord de la RCA

Au nord de la République centrafricaine, au gré des luttes pour le pouvoir et des conflits, l'équilibre homme-faune s'est considérablement modifié au cours des dernières décennies. La population d'éléphants du parc national de Bamingui-Bangoran a quasiment disparu alors qu'elle était estimée à 60.000 individus dans les années 1960. D'autres espèces emblématiques - l'éland de Derby, l'antilope rouanne, le buffle et la girafe - ont aussi vu leurs populations drastiquement diminuer. Parallèlement, la population humaine du district administratif a doublé depuis la fin des années 1980 (même si la densité reste inférieure à 1 habitant au km²), quand le nombre de têtes de bétail a quadruplé. La faune sauvage et la sécurité sont mises à mal par la chasse commerciale pour la viande de brousse, le braconnage des éléphants pour le trafic d'ivoire, la transhumance (en lien avec les braconniers étrangers) et l'exploitation artisanale de diamants et d'or.

La région a connu une période de stabilité entre les années 1990 et le début des années 2000, lorsque le Programme de Développement de la Région Nord (PDRN) a bénéficié de financements substantiels de l'Union Européenne. Il a créé des emplois et a mis en place les zones cynégétiques villageoises (ZCV) autour des aires protégées. Ces structures ont généré des revenus inespérés pour les communautés locales en valorisant et en gérant la grande faune. Après 2005, le financement du programme a connu plusieurs interruptions. Les gardes forestiers qui n'ont jamais été intégrés dans le service des eaux et forêts ont rejoint, pour une partie d'entre eux, les rébellions successives. Livrées à elles-mêmes pour repousser les attaques des éleveurs soudanais et assurer leur sécurité, les communautés locales, abandonnées par le pouvoir central de Bangui, ont vu émerger un mouvement rebelle qui s'est emparé de la province.

La présence de groupes armés a empêché la reprise des efforts de conservation et de développement. Les rebelles sont directement impliqués dans le trafic de viande de brousse, de diamants, d'or et de bambou. En outre, les mouvements de transhumance en provenance du Tchad et du Soudan ont chaque année une incidence sur la région.

Il est remarquable que le projet récent de conservation de l'UE, ECOFAUNE (2012-2018) ait pu travailler malgré ce contexte sécuritaire et apporter une certaine stabilité à Bamingui-Bangoran. Toutes les parties reconnaissent que le projet a œuvré comme lien entre Bangui et la zone contrôlée par les rebelles. Dès 2012, le projet a mis l'accent sur le maintien d'une présence et, à partir de 2016, sur la reconstitution d'une force de gardes forestiers qui a progressivement repris possession du parc. Les activités du projet ont permis la surveillance et la collecte de renseignements, pour augmenter progressivement la superficie de la zone protégée et améliorer le suivi écologique de la faune. Le projet a également facilité la mise en place de programmes de formation en faveur des communautés locales (maçonnerie, mécanique, soudure, menuiserie, couture), la remise en état de bâtiments publics et l'appui à des micro-projets axés sur la valorisation durable de ressources naturelles (production de beurre de karité, de pintades domestiques, de viande de bœuf séchée, etc.). La collaboration avec toutes les forces en présence (groupes rebelles, forces de maintien de la paix de l'ONU, etc.) est essentielle pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (faune, minerais) dans les zones protégées. Un dialogue doit être engagé avec les communautés pastorales pour délimiter les zones des pâturages autorisées et faire respecter les couloirs de transhumance afin de limiter les conflits entre agriculteurs et éleveurs.



Étude de cas 7: Paysage de Zakouma, Tchad

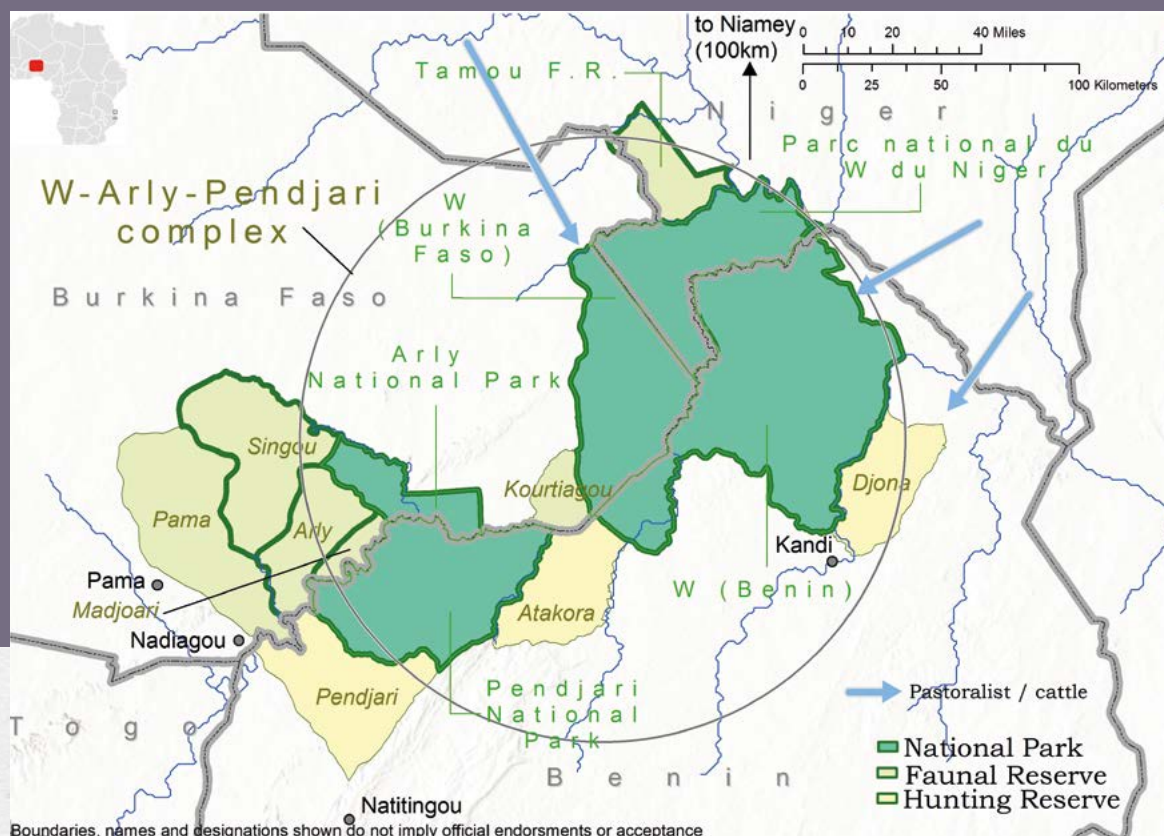
Zakouma, au sud-est du Tchad, a été la parfaite illustration d'un conflit armé alimentant le trafic d'espèces sauvages et entravant les efforts de conservation. Aujourd'hui, les résultats d'une gestion efficace de la conservation et la stabilité y deviennent progressivement visibles.

L'aire comprend le parc national de Zakouma (3.054 km²) et sa périphérie étendue (25.514 km²). L'éléphant, le buffle, la girafe, l'antilope tiang, le lion, le guépard et le lycaon sont les espèces emblématiques du parc. La population d'éléphants se reconstitue lentement après une décennie de massacre (de 4.350 individus en 2002, la population a chuté à 450 en 2014, payant un lourd tribut à la guerre entre le Tchad et le Soudan). Entre 1998 et 2012, 20 éco-gardes ont donné leur vie pour le parc de Zakouma. Depuis 2010, African Parks Network (APN) gère le parc dans le cadre d'un accord de partenariat public-privé avec le gouvernement tchadien, bénéficiant de l'appui financier de l'UE. Le braconnage pour l'ivoire et la viande de brousse, la pêche illégale, la dégradation des habitats naturels et la transhumance demeurent les principales menaces pour le parc. La stabilité au niveau régional, national et local reste fragile, menacée par des conflits aux frontières du Tchad avec le Soudan et la RCA. Boko Haram a également multiplié les attaques dans le pays.

Historiquement, les zones reculées riches en espèces sauvages telles que Zakouma attirent les rébellions parce qu'elles constituent un endroit idéal, près des frontières, pour se cacher et

échapper au contrôle des forces régulières. Les rebelles subviennent à leurs besoins en braconnant pour l'ivoire et la viande de brousse. Les populations locales, s'étant vu imposer la création du parc national de Zakouma au début des années 1960, en avaient une perception assez négative, n'ayant retiré qu'un faible profit des actions de conservation, tout en ayant davantage bénéficié du braconnage de l'ivoire et du commerce de la viande de brousse.

Aujourd'hui, APN et le gouvernement tchadien intensifient leurs efforts pour associer les populations à la conservation de la nature et les relations entre l'aire protégée et les communautés locales s'améliorent. Avec sa capacité à attirer des financements à long terme, APN a commencé à corriger les expériences et les perceptions négatives des communautés locales en faisant du parc un centre de bonne gouvernance. Les écoles permanentes et saisonnières sont désormais accessibles à la fois aux communautés sédentaires et nomades. Une meilleure formation des dirigeants et du personnel a apporté la nécessaire rigueur aux services en charge de l'application de la loi. La collecte de renseignements s'est améliorée grâce à un système radio d'alerte rapide reliant 18 villages. En outre, un programme d'aménagement du territoire impliquant les communautés locales permet de préserver les corridors de migration de la faune sauvage (que les éleveurs nomades sont autorisés à utiliser pendant la saison sèche) et limite l'empiétement des exploitations agricoles et des villages sur ces corridors.



Étude de cas 8: Paysage du WAP, Burkina Faso-Bénin-Niger

Le complexe WAP représente une zone transfrontalière de 35.000 km² entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger. Il comprend 5 parcs nationaux (Arly au Burkina, Pendjari au Bénin et les trois zones du parc du W dans chaque pays) et 16 zones de chasse. Selon des estimations, en 2016, près de 9.000 éléphants (plus de 75 % de la population d'éléphants de savane d'Afrique de l'Ouest), mais aussi des lions, guépards, léopards, hippopotames, 10 espèces d'antilopes et 460 espèces d'oiseaux cohabitaient dans ce paysage.

Au Burkina Faso, jusqu'en 2016, les efforts du gouvernement et de la police traditionnelle des Kolgwéogos ont permis de diminuer les activités de braconnage et de trafic d'ivoire perpétrées dans les parcs d'Arly et du Burkina. La situation a évolué à partir de 2018 avec l'implication dans une série d'attaques de groupes armés venus du nord du Burkina et du Mali. Le Parc d'Arly et sa périphérie sont désormais le refuge de groupes qualifiés de terroristes et djihadistes, comptant également dans leurs rangs des bandits et trafiquants divers, notamment d'or. Les agents du parc, tout comme les concessionnaires de chasse, ont dû abandonner la zone. Plusieurs éco-gardes, pisteurs et informateurs ont été tués et des villages ont subi des exactions. Début 2019, des missions militaires ont installé une dizaine de bases mais sans reprendre le contrôle du terrain dans le parc. Toujours au Burkina, le Parc W est également menacé par des groupes armés mais dans une moindre mesure qu'Arly, et les patrouilles d'éco-gardes ont pu être maintenues tant bien que mal.

En 2017, les parties béninoise et nigérienne du Parc W ont été le théâtre d'accrochages entre gardes et braconniers nigériens armés, les autorités du parc bénéficiant de l'appui de la police et de l'armée, en charge de la sécurité et de la protection dans les parcs. Les autorités des deux pays avaient mobilisé des moyens suffisants

pour dissuader les braconniers mais avec l'évolution de la situation sécuritaire dans la région, la présence des mêmes groupes armés est maintenant plus difficile à contrôler. La transhumance constitue également une menace persistante. Des couloirs officiels de transhumance traversent les parcs du complexe WAP mais sont rarement utilisés. Les éleveurs qui traversent le WAP ne sont généralement pas armés. Le besoin grandissant de terres agricoles force aussi les populations locales à rechercher des zones de cultures dans le complexe WAP. Les zones tampons, lorsqu'elles existent, sont souvent en mauvais état et quasiment pas surveillées.

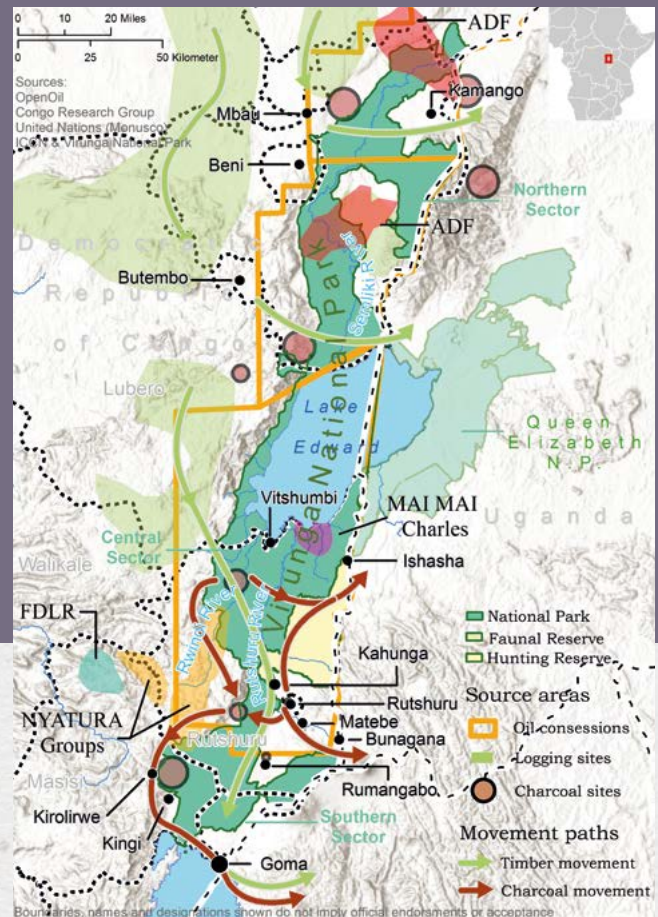
Le contrôle des frontières est un élément important pour renforcer la sécurité, les braconniers transfrontaliers, notamment Nigériens, étant les plus dangereux. Les résultats positifs en termes de dynamique des populations de la faune dans certaines zones, en particulier autour du PN d'Arly, enregistrés grâce à la gestion des zones de chasse sont mis à mal par la recrudescence de l'insécurité.

Début 2019, le W, Arly et presque tout le Burkina Faso sont classés en zone rouge. Cela impacte inévitablement le Bénin, et en particulier le Parc de Pendjari qui a connu des événements dramatiques en mai 2019 (mort de 2 soldats français). Suite à cet épisode tragique, l'Etat béninois, engagé depuis 2017 dans un partenariat avec APN pour la gestion du parc national de la Pendjari, a réagi en renforçant la sécurité avec une centaine de militaires affectés au Parc, en plus de la centaine d'éco-gardes d'African Parks. Une dynamique similaire serait souhaitable au Burkina Faso et au Niger. Une collaboration franche et opérationnelle entre les trois États semble un préalable pour permettre de ramener suffisamment de sécurité dans le complexe WAP afin d'y développer les activités de conservation.

Étude de cas 9: Parc national des Virunga, RDC

Situé sur les hautes terres fertiles et très peuplées de l'est de la RDC, ce site inscrit au patrimoine mondial est le plus ancien parc d'Afrique et abrite une extraordinaire diversité de biomes dont des forêts humides et sèches, des savanes, des zones humides, des montagnes avec des glaciers et des volcans actifs. La population de gorilles de montagne des Virunga a augmenté de manière constante au cours des 30 dernières années grâce à une protection efficace du petit secteur des gorilles (<5 % du parc) et aux recettes générées par l'observation des gorilles. Toutefois, hors du secteur gorilles, la faune a souffert du braconnage intensif avec un déclin de plus de 90 % de la plupart des espèces de mammifères. Le parc jouxte des aires protégées en Ouganda et au Rwanda utilisées comme zones refuges par la faune lorsque la pression du braconnage se fait trop forte dans les Virunga.

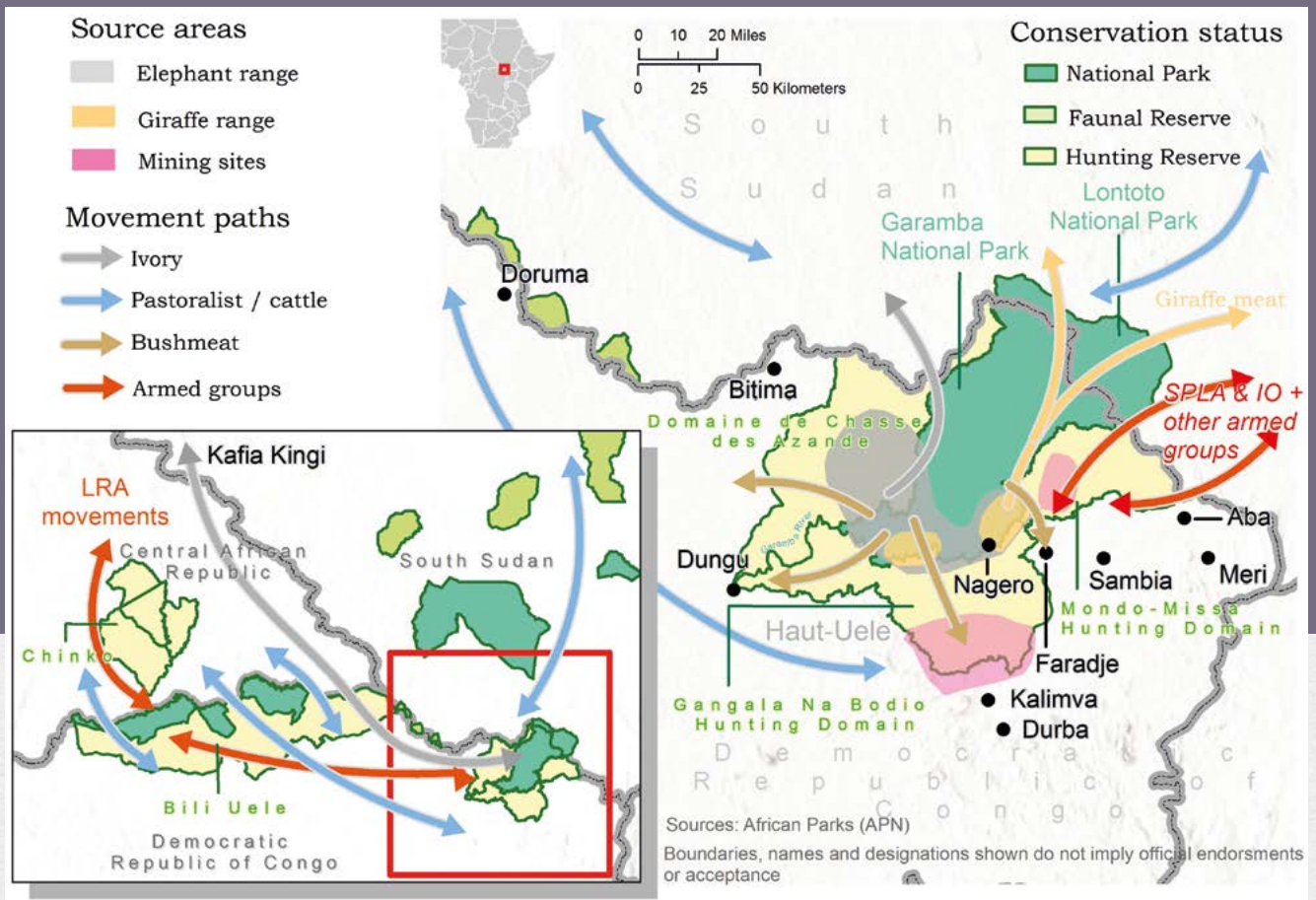
Avec les troubles des années 1990 dans l'est de la RDC, une insécurité quasi permanente s'est installée dans la région. Le génocide rwandais de 1994, qui a entraîné l'arrivée de près d'un million de réfugiés, a été suivi par les guerres au Congo (1996-1997 et 1998-2003), le conflit au Kivu (2004-2013) et des insurrections qui perdurent. Selon les estimations, 3.000 combattants appartenant à divers groupes armés rebelles et groupes d'autodéfense vivent actuellement dans les Virunga ou dans ses environs immédiats et la plupart sont accusés d'atrocités contre les populations civiles. Depuis 1996, ces groupes ont tué 160 gardes forestiers dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont impliqués dans diverses activités d'exploitation illégale des ressources du parc (charbon, bois, faune, pêche) et se livrent à des actes de banditisme sur les routes et à des enlèvements. Cette insécurité persistante a des répercussions sur le quotidien des populations locales, exacerbant les tensions intercommunautaires et affaiblissant considérablement les institutions représentant l'Etat. La pauvreté, la pression démographique, la corruption et l'effondrement de l'ordre public ont favorisé des empiètements de la population sur 25 % de la superficie du parc.



Les groupes armés rançonnent la population en proposant leur protection pour l'exercice d'activités illégales. Les compagnies pétrolières internationales essaient de tirer parti de ce chaos pour obtenir des permis d'exploitation du pétrole dans le parc.

Le parc est géré dans le cadre d'un accord de partenariat public-privé entre l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) et la Fondation Virunga. Le maintien de l'ordre est assuré par une force de 600 éco-gardes bien entraînés et équipés, qui collaborent au besoin avec l'armée nationale (FARDC) pour l'échange de renseignements, l'organisation de convois protégés à travers le parc et des patrouilles conjointes dans des zones sensibles. Grâce au programme Alliance Virunga, le parc contribue à la paix et à la prospérité en se concentrant sur quatre domaines : l'énergie, le tourisme, l'agro-industrie et la pêche durable. Les alentours du parc produisent environ 105 MW d'hydroélectricité afin de stimuler les petites et moyennes entreprises, de créer environ 100.000 emplois et ainsi réduire le foyer de recrutement des groupes armés.

Les conflits dans la région ne découlent pas de l'exploitation des ressources naturelles mais ils ont clairement entravé la conservation et ont permis aux groupes armés de maintenir un climat d'insécurité. Le million de personnes déplacées dans la région n'est pas imputable à une criminalité basée sur l'exploitation des espèces sauvages, mais elles doivent néanmoins composer avec les agissements de groupes armés impliqués dans l'exploitation illégale des ressources naturelles.



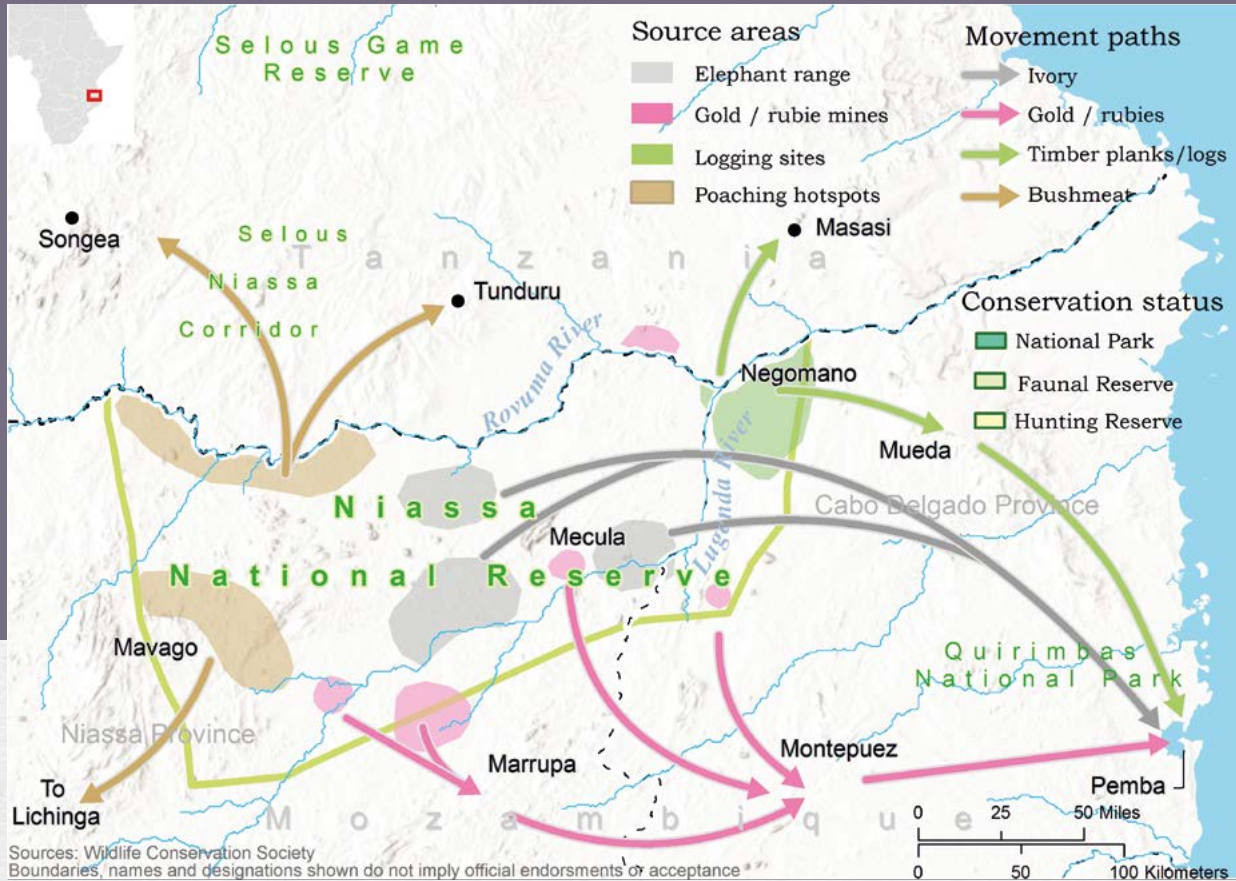
Étude de cas 10: Parc national de la Garamba, RDC

Situés au nord-est de la RDC, le parc et ses domaines de chasse adjacents couvrent 14.800 km² de prairies et de forêts. La riche biodiversité de la Garamba a toujours suscité la convoitise des braconniers en quête de corne de rhinocéros, d'ivoire et de queues de girafe ou de viande de brousse. Les groupes rebelles tels que l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA), le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) et ses divers groupes dissidents, ou des groupes terroristes comme l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) comptent de nombreux braconniers dans leurs effectifs. Des bandes de braconniers armés du Soudan (Darfour), du Soudan du Sud et de RDC ont également été impliqués dans des activités de braconnage. Les FARDC, l'armée nationale de la RDC, ont aussi été impliqués dans le braconnage et le racket.

Les guerres successives au Congo, ainsi que des décennies de conflit armé au Soudan du Sud, le conflit plus récent en RCA et la présence de la LRA ont provoqué de vastes mouvements de réfugiés (dans le pays et transfrontaliers) avec pour résultat une absence totale de gouvernance qui a permis aux différents acteurs armés de se déployer en toute impunité dans d'importantes zones du parc. Un des résultats de cette instabilité est l'effondrement des populations de grande faune du parc. Le nombre d'éléphants est passé de 22.000 (dans les années 1970) à environ 1.200 individus, et l'espèce la plus emblématique du parc, le rhinocéros blanc du nord, a été exterminée entre 2006 et 2008.

Depuis 2005, le parc est géré par African Parks dans le cadre d'un accord de partenariat public-privé avec l'ICCN, l'autorité responsable des aires protégées en RDC. Cependant, pendant de nombreuses années, la situation sécuritaire a empêché de mener des activités de surveillance efficaces dans la partie nord du parc et dans la majeure partie des domaines de chasse. La menace de la LRA s'est récemment atténuée grâce aux efforts internationaux et, bien que des groupes terroristes subsistent, la direction du parc a pu étendre la zone sous son contrôle. Elle a ainsi contribué à améliorer la sécurité de certaines communautés locales, comme en témoigne le récent retour des populations autour du quartier général du parc à Nagero.

Depuis 2015, la direction du parc a collaboré avec succès avec les FARDC dans le cadre de patrouilles conjointes dans des zones critiques pour la sécurité, ce qui a contribué à rétablir la confiance à l'égard des autorités militaires, après des années d'abus de celles-ci sur les populations. Cette nouvelle situation permet au parc de se présenter comme un micro-centre de bonne gouvernance et de sécurité, une première étape clé dans sa stratégie visant à faire participer les populations à la conservation. En rétablissant la sécurité au bénéfice des communautés locales et en mettant en œuvre une stratégie communautaire de conservation et de développement, la direction du parc peut mettre en œuvre des pratiques durables d'utilisation des ressources naturelles dans les domaines de chasse et transformer ces derniers en véritables zones tampons du parc.



Étude de cas 11: Paysage de Niassa, Mozambique

La Réserve nationale de Niassa (RNN) est un cas emblématique. Reliée à la Réserve de faune de Selous en Tanzanie par un corridor, elle fait partie d'une zone de conservation transfrontalière d'environ 150.000 km². Les terres boisées de Miombo jouent un rôle important dans la séquestration du carbone et offrent un habitat essentiel à de nombreuses espèces de grande faune, notamment l'éléphant, le gnou de Niassa, le zèbre de Crawshaw, l'hippopotame noir, le lycaon, le léopard et le lion. Depuis 2012, Wildlife Conservation Society (WCS) gère la réserve en collaboration avec l'administration nationale des aires de conservation (ANAC).

Les populations d'éléphants sont passées de 20.364 en 2009 à 3.675 en 2016 et les braconniers empoisonnent désormais les lions pour approvisionner le marché asiatique en demande d'organes ou parties corporelles de ce félin. L'abattage illégal de bois précieux est conséquent, trafic de bois et trafic d'ivoire étant étroitement liés. Les braconniers peuvent facilement se procurer des AK-47, et leur complicité avec la police et l'armée augmente l'insécurité. Des affrontements entre braconniers bien armés et les éco-gardes peu équipés ne sont pas rares. Les mineurs artisanaux ont réagi violemment aux actions menées contre leurs camps installés illégalement, qui sont autant de bases pour d'autres activités illégales.

Environ 45.000 personnes vivent dans trois grandes villes et de nombreux villages à l'intérieur de la réserve. Ces communautés considèrent la faune comme une menace (dégâts aux cultures) et sont impliquées dans des activités de braconnage. Les campements de mineurs artisanaux, où trafics de drogue et prostitution sont fréquents, attirent les membres vulnérables des communautés locales. Ils attirent également des migrants de Tanzanie, du Malawi et de Somalie, mais aussi depuis 2011 les acheteurs de pierres précieuses en provenance du Myanmar et de Thaïlande.

Le Mozambique dispose d'un mécanisme de partage des bénéfices qui stipule que 16 % des droits de concession et des droits d'entrée issus de zone de conservation doivent revenir à la communauté locale. En réalité, les délais sont très longs pour que les fonds reviennent aux communautés et les montants insuffisants pour améliorer leur quotidien. Le nouveau plan de gestion de la RNN (2017-27) reconnaît explicitement les membres des communautés locales en qualité de parties prenantes et comme principaux partenaires de sa mise en œuvre, désignant de manière explicite les zones de la réserve dédiées à l'utilisation et au développement communautaire.

Depuis 2018 l'intensification de l'effort de lutte anti-braconnage, y compris la mobilisation d'un hélicoptère en saison des pluies, a réduit le braconnage d'éléphants de 87 %.



Un troupeau d'éléphants dans le Parc national de la Garamba, en RD du Congo. Le parc est utilisé comme base reculée par les groupes armés, dont la LRA, et plusieurs éco-gardes du parc ont été tués lors de confrontations armées avec les braconniers.

En conclusion

La complexité du sujet et les liens entre le trafic des espèces sauvages et les conflits, l'insécurité, l'impact sur la sécurité socio-économique, l'État de droit et la migration examinés dans ce document mettent en évidence le besoin de poursuivre les investissements dans les paysages protégés prioritaires d'Afrique subsaharienne afin de réaliser durablement les objectifs internationaux, régionaux et nationaux en matière de sécurité et de stabilisation.

Crédits photos:

Couverture: © Sebastien Assoignons/WCS

Page 3: © Northern Rangelands Trust

Page 6: © EAGLE network

Page 8: © EAGLE network

Page 9: © Nuria Ortega

Page 10: © Marcus Westberg/APN

Page 11: © Nuria Ortega

Page 12: © Michael Viljoen/APN

Page 13: © EAGLE network

Page 14: © Marcus Westberg/APN

Page 15: © Mike Pflanz, The Nature Conservancy

Page 17: © EU Naval Force

Page 20: © P.Elkan WCS

Page 27: © Nuria Ortega

En couverture:

Un éléphant de forêt à Mbeli Bai, une clairière forestière marécageuse du Parc national de Nouabélé-Ndoki en République du Congo, où les espèces forestières sont étudiées et protégées.

Papier	ISBN 978-92-79-98832-5	doi: 10.2841/996343	MN-01-19-017-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-98831-8	doi: 10.2841/36204	MN-01-19-017-FR-N

Préparé pour l'Union Européenne par l'assistance technique à la Facilité B4Life, mise en oeuvre par le consortium AGRECO-MDF-ICF.

Commission européenne
Direction générale pour la coopération internationale et le développement (DEVCO)
Unité C2 - Environnement, ressources naturelles, eau
Rue de la Loi 41, B-1049 Bruxelles, Belgique

Contact : Philippe Mayaux
E-mail : Philippe.MAYAUX@ec.europa.eu



Office des publications
de l'Union européenne